



Bulletin Officiel

N° 3831 Jeudi 14 Avril 2011

— 16^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUES DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE
RELATIF A LA PUBLICATION DES INDICATEURS D'ACTIVITE
RELATIFS AU 1ER TRIMESTRE DE L'EXERCICE COMPTABLE
2010 2

تذكير لشركات المساهمة العامة 3

RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT APE 3

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

SICAV-BNA 4

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV 4

SICAV AVENIR 5

SICAV L'EPARGNANT 5

SICAV L'INVESTISSEUR 6

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV 6

ATTIJARI VALEURS SICAV 7

ATTIJARI PLACEMENTS SICAV 7

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP DELTA EPARGNE ACTIONS 8

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES
-STAR- 8

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

ATTIJARI BANK 9-11

INFORMATIONS POST AGO

MODERN LEASING 12-15

OFFRE A PRIX FERME -OPF-

AVIS D'OFFRE A PRIX FERME -OPF- ET D'ADMISSION AU
MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES
ACTIONS DE LA SOCIETE «TELNET HOLDING» 16-23

CHANGEMENT D'ADRESSE

COMPAGNIE GESTION ET FINANCE 24

COURBE DES TAUX 24

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 25-26

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010

- ATTIJARI VALEURS SICAV

- ATTIJARI PLACEMENTS SICAV

- ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010

- PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV

- SICAV BNA

COMMUNIQUÉ DU CMF

RAPPEL AUX SOCIÉTÉS ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du conseil du marché financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant et publiant leurs indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre de l'exercice comptable 2011, au plus tard le 20 avril 2011.

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

بلاغ هيئة السوق المالية

تذكر هيئة السوق المالية شركات المساهمة العامة أنه يتعين عليها طبقاً لأحكام الفصل 36 من ترتيب هيئة السوق المالية المتعلق بالمساهمة العامة، إعلام العموم وفي أقصر الآجال بواسطة بلاغ صادر في صحيفة يومية وفي النشرة الرسمية لهيئة السوق المالية وفي نشرة بورصة الأوراق المالية بتونس بكل حدث هام من شأنه إذا بلغ إلى العموم، أن يكون له أثر ذو أهمية نسبية على سعر أو قيمة أوراقها المالية. وبصفة خاصة وباعتبار أن الأمر يتعلق بمعطيات من شأنها التأثير على الوضعية المالية وعلى نتائج الشركة، فإن شركات المساهمة العامة مدعوة إلى إعلام العموم بكل معلومة تتعلق بنتيجة أعمال خلية المتابعة التي تم عند الاقتضاء إرسالها.

كما أن هذه الشركات مدعوة إلى تقديم عرض لآفاقها المستقبلية المحينة صلب التقرير السنوي حول التصرف في الشركة لسنة 2010، وعليها عند الاقتضاء تحليل الفوارق مقارنة بالتقديرات التي سبق نشرها.

2011 - AC - 5

COMMUNIQUÉ DU CMF

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés faisant appel public à l'épargne qu'en vertu des dispositions de l'article 36 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne, les sociétés faisant appel public à l'épargne sont tenues de porter à la connaissance du public, par voie de communiqué dans un journal quotidien, dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans le bulletin de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dans les plus brefs délais, tout fait important susceptible, s'il était connu, d'avoir une incidence significative sur le cours ou la valeur des titres de ces sociétés. Plus particulièrement, et s'agissant d'éléments qui seraient de nature à impacter la situation financière et les performances de la société, lesdites sociétés sont invités à porter à la connaissance du public toute information relative aux résultats des travaux de cellule de suivi mise en place à cet effet, le cas échéant.

Les sociétés faisant appel public à l'épargne sont également appelées à exposer au niveau du rapport annuel sur la gestion relatif à l'exercice 2010, les perspectives d'avenir actualisées, et à analyser les écarts, le cas échéant, avec les prévisions annoncées antérieurement.

2011 - AC - 5

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

SICAV-BNA

**Société d'investissement à capital variable
Régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant
Promulgation du code des organismes de placement collectif.
JORT n°117 du 07/12/1993 – Visa de la BVMT n°39/97 du 02/12/93
Siège Social : C/O BNA, Rue Hédi Nouira Tunis**

**CONVOCAION A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE**

Messieurs, les actionnaires de **SICAV-BNA** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le **Jeudi 28 Avril 2011 à 10 H à la Maison de l'Entreprise** -avenue principale Les Berges du Lac - 1053 - Tunis -, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration 2010,
- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2010,
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des Etats financiers arrêtés au 31-12-2010,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Fixation des Jetons de présence.

2011 - AS - 202

* * * * *

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV

**Société d'investissement à capital variable
Régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant
Promulgation du code des organismes de placement collectif.
JORT n°110 du 04-10-1996 – Visa n°96/276 du 17/12/96
Siège Social : C/O BNA, Rue Hédi Nouira Tunis**

**CONVOCAION A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE**

Messieurs, les actionnaires de **PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le **Jeudi 28 Avril 2011 à 11 H à la Maison de l'Entreprise** -avenue principale Les Berges du Lac - 1053 - Tunis -, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2010,
- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2010,
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des Etats financiers arrêtés au 31-12-2010,
- Affectation des résultats,
- Quitus aux administrateurs,
- Renouvellement du mandat de l'ensemble des Administrateurs
- Fixation des jetons de présence.

2011 - AS - 203

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

SICAV AVENIR

**Société d'investissement à capital variable
Régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001- JORT n° 59
Agrément du Ministre des Finances du 30 juin 1994
Siège social : 34, rue Hédi Karray 1004 El Menzah IV**

ORDRE DU JOUR DES ASSEMBLEES GENERALES DU 27 AVRIL 2011

Assemblée Générale Ordinaire

- 1- Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2010
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2010
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2010
- 4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2010
- 5- Affectation des résultats de l'exercice 2010
- 6- Fixation du montant des jetons de présence

Assemblée Générale Extraordinaire

Mise à jour des statuts de la société conformément à la législation en vigueur.

2011 - AS - 204

SICAV L'EPARGNANT

**Société d'investissement à capital variable
Régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001- JORT n° 59
Agrément du Ministre des Finances du 21 décembre 1996
Siège social : Rue Hédi Nouria - Tunis**

ODRE DU JOUR DES ASSEMBLEES GENERALES DU 29 AVRIL 2011

Assemblée Générale Ordinaire

- 1- Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2010
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2010
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2010
- 4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2010
- 5- Affectation des résultats de l'exercice 2010
- 6- Fixation du montant des jetons de présence

Assemblée Générale Extraordinaire

Mise à jour des statuts de la société conformément à la législation en vigueur.

2011 - AS - 205

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

SICAV L'INVESTISSEUR

**Société d'investissement à capital variable
Régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001- JORT n° 59
Agrément du Ministre des Finances du 25 février 1991
Siège social : Rue Hédi Nouira - Tunis**

ODRE DU JOUR DES ASSEMBLEES GENERALES DU 28 AVRIL 2011

Assemblée Générale Ordinaire

- 1- Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2010
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2010
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2010
- 4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2010
- 5- Affectation des résultats de l'exercice 2010
- 6- Fixation du montant des jetons de présence

Assemblée Générale Extraordinaire

Mise à jour des statuts de la société conformément à la législation en vigueur.

2011 - AS - 206

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV

**SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Régie par la loi n° 2001- 83 du 24 Juillet 2001
Parue au JORT n° 59 du 24 Juillet 2001
Agrément du 25 Octobre 1993**

**CONVOCAATION
Assemblée Générale Ordinaire**

Les actionnaires d'«ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV», sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Vendredi 29 avril 2011 à 9H00 au siège social d'«Attijari Gestion», sis à l'immeuble FEKIH- Rue des lacs de Mazurie- 1053- Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- ❖ Examen du rapport du conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2010,
- ❖ Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes sur l'exercice 2010,
- ❖ Approbation du rapport du conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2010,
- ❖ Quitus aux administrateurs,
- ❖ Affectation des résultats.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société «Attijari Gestion».

2011 - AS - 207

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES
ATTIJARI VALEURS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Régie par la loi n° 2001- 83 du 24 Juillet 2001
Parue au JORT n° 59 du 24 Juillet 2001
Agrément du 25 Octobre 1993

CONVOCAION
Assemblée Générale Ordinaire

Les actionnaires d'«ATTIJARI VALEURS SICAV», sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Vendredi 29 avril 2011 à 10H00 au siège social d'«Attijari Gestion», sis à l'immeuble FEKIH- Rue des lacs de Mazurie- 1053- Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- ❖ Examen du rapport du conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2010,
- ❖ Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes sur l'exercice 2010,
- ❖ Approbation du rapport du conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2010,
- ❖ Quitus aux administrateurs,
- ❖ Affectation des résultats.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société «Attijari Gestion».

2011 - AS - 208

* * * * *

ATTIJARI PLACEMENTS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Régie par la loi n° 2001- 83 du 24 Juillet 2001
Parue au JORT n° 59 du 24 Juillet 2001
Agrément du 25 Octobre 1993

CONVOCAION
Assemblée Générale Ordinaire

Les actionnaires d'«ATTIJARI PLACEMENTS SICAV», sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Vendredi 29 avril 2011 à 11H00 au siège social d'«Attijari Gestion», sis à l'immeuble FEKIH- Rue des lacs de Mazurie- 1053- Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- ❖ Examen du rapport du conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2010,
- ❖ Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes sur l'exercice 2010,
- ❖ Approbation du rapport du conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2010,
- ❖ Quitus aux administrateurs,
- ❖ Affectation des résultats.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société «Attijari Gestion».

2011 - AS - 209

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP DELTA EPARGNE ACTIONS

Fonds Commun de Placement

Régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001

Agrément du CMF n°4-2007 du 08 mai 2007

Siège social du gestionnaire: 34, rue Hédi Karray 1004 El Menzah IV

STB Manager, société de gestion des OPCVM du groupe STB, informe les porteurs de part FCP DELTA EPARGNE ACTIONS, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2010 :

**Un dividende net de
0,942 dinars par part.**

Ce dividende est payable à tous les guichets de la Société Tunisienne de Banque à partir du **jeudi 28 avril 2011**.

2011 - AS - 210

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES

ET DE REASSURANCES

-STAR-

Siège social : Square Avenue de Paris –1080- Tunis

La STAR informe ses actionnaires ainsi que son aimable clientèle que son Conseil d'Administration réuni le 13 avril 2011, et dans l'attente de la nomination d'un nouveau Président Directeur Général, a décidé la désignation de deux administrateurs délégués en la personne de Madame Lamia BEN MAHMOUD représentant l'Etat Tunisien et Monsieur Habib KARAOULI représentant de Groupama SA et ce pour assurer provisoirement la gestion de la société jusqu'à la réunion du prochain Conseil d'Administration.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2011 - AS - 211

AVIS DES SOCIETES(1)

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**Attijari Bank**

Siège Social :95, Avenue de la Liberté – 1002 Tunis

Attijari Bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2011.

(Mt. en milliers de dinars)

	<u>au</u> 31/03/11	<u>Au</u> 31/03/10	<u>Variation</u>	<u>au</u> 31/12/10
1) PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	71 909	59 279	21%	264 552
Intérêts et revenus assimilés	49 730	36 964	35%	176 685
Commissions (en produits)	11 265	11 594	-3%	48 987
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	7 244	8 056	-10%	35 412
Revenus du portefeuille d'investissement	3 670	2 665	38%	3 468
2) CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	28 420	21 470	32%	97 151
Intérêts encourus et charges assimilées	27 816	21 032	32%	94 064
Commissions encourues	604	438	38%	3 087
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières	0	0		0
3) PRODUIT NET BANCAIRE	43 489	37 809	15%	167 401
		-		
4) AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	628	1	-	2 038
		-		
5) CHARGES OPERATOIRES DONT :	21 856	18 163	20%	80 297
Frais de personnel	15 649	13 196	19%	54 649
Charges générales d'exploitation	6 207	4 967	25%	25 648
		-		
6) STRUCTURE DU PORTEFEUILLE	365 164	388 499	-6%	368 021
Portefeuille Titres Commercial	305 388	326 450	-6%	310 358
Portefeuille Titres d'Investissement	59 776	62 049	-4%	57 663
		-		
7) ENCOURS DES CREDITS A LA CLIENTELE	2 798 041	2 348 090	19%	2 616 674
		-		
8) ENCOURS DE DEPOTS DONT :	3 337 378	2 903 206	15%	3 234 984
Dépôts à vue	1 042 473	879 048	19%	1 041 015
Comptes d'épargne	1 060 933	929 066	14%	1 035 758
		-		
9) EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	86 199	40 454	113%	36 711
		-		
10) CAPITAUX PROPRES *	304 245	237 943	28%	242 875

* Les capitaux propres sont présentés sans les résultats de l'exercice.

- Suite -

I/ BASES RETENUES POUR LEUR ELABORATION

Les indicateurs trimestriels de la banque arrêtés aux 31 mars 2011 sont établis conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, notamment les normes comptables sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Classification et évaluation des titres

Les titres de participation souscrits par la banque sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

Les titres cotés en bourse sont évalués à leurs cours boursiers, les titres non cotés sont évalués à la valeur mathématique déterminée sur la base des derniers états financiers disponibles. Les moins values dégagées par rapport aux coûts d'acquisition sont provisionnées.

Les titres de transaction figurent sous la rubrique portefeuille titre commercial et les titres de placement sous la rubrique portefeuille titre d'investissement.

Créances immobilisées, douteuses ou litigieuses

Sont inscrites sous cette rubrique les créances impayées et contentieuses ainsi que les découverts gelés après les avoir maintenus dans leurs comptes d'origine pendant une période d'observation.

Créances et dettes rattachées

Les intérêts à payer et à recevoir arrêtés sont rattachés à leurs comptes de créances ou de dettes correspondants.

Les intérêts à échoir sont déduits directement des postes d'actif correspondantes.

Les intérêts impayés, initialement comptabilisés en produits et se rapportant aux clients classés (2,3 et 4) sont remis exhaustivement au compte agios réservés conformément à l'article 10 de la circulaire BCT n°93-08.

Règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2011. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 mars 2011 sont déduits du résultat.

Règle de prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2011. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 mars 2011 sont rajoutées au résultat.

- Suite -

II/ LES FAITS MARQUANTS

A l'issue du premier trimestre 2011, les principaux indicateurs d'activité et de résultat se sont inscrits en amélioration par rapport à la même période de 2010.

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont évolué de 15% à 3 337,4MDT. Cette évolution est redevable à l'accroissement simultané des dépôts à vue (+19%) à 1042,5MDT et des comptes d'épargne (+14%) à 1060,9MDT.

Les emprunts et ressources spéciales se sont élevés à fin mars 2011 à 86,2MDT contre 40,5MDT durant la même période de 2010, soit une augmentation de 113% suite à l'émission d'un emprunt obligataire fin 2010 d'un montant de 50MDT.

Pour leur part, les crédits par décaissement se sont inscrits en hausse de 19% à 2798MDT.

Les produits d'exploitation bancaire ont atteint 71,9MDT à fin mars 2011 contre 59,3MDT une année auparavant, soit un accroissement de 12,6MDT ou 21%. Quant aux charges d'exploitation bancaire, elles ont enregistré un accroissement de 7MDT ou 32% pour se situer à 28,4MDT.

Il en résulte une progression du Produit Net Bancaire de 15% à 43,5MDT.

De même, Attijari bank a poursuivi sa stratégie de proximité par l'ouverture, durant le premier trimestre 2011, de trois nouvelles agences.

Aussi, la Banque a procédé au lancement du « PROGRAMME MOUSANADA ENTREPRISE » dont le but est d'apporter le soutien et l'appui aux clients et/ou prospects ayant une activité perturbée par les derniers événements.

(1) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

MODERN LEASING

Siège social : Immeuble Assurances Salim Lot AFH-BC5 Centre Urbain Nord
1082 Tunis Mahrajène

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2010, la société Modern Leasing publie, ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable.
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après avoir entendu la lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2010 approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2010 tels qu'ils sont présentés ;

En conséquence, elle donne aux administrateurs, quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2010.

Cette résolution est adoptée à la majorité

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2010 approuve les conventions au sens des dispositions des articles 29 de la loi n°2001-65 et 200 et suivants du Codes des sociétés commerciales tel que présentées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle décide d'affecter le résultat de l'exercice clos au 31/12/2010 comme suit :

En Dinars Tunisiens

Désignation	Montant
Bénéfice Net	2 580 343,986
Report à Nouveau	1 068 591,436
Total	3 648 935,422
Réserve Légale (5%du Bénéfice Net)	182 446,771
1 ^{er} Reliquat :	3 466 488,651
Dividendes	1 400 000,000
2 ^{ème} Reliquat	2 066 488,651
Fonds pour Risques Généraux	600 000,000
3 ^{ème} Reliquat	1 466 488,651
Fonds Social	200 000,000
Report à nouveau	1 266 488,651

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des dividendes à distribuer aux actionnaires à 0,350millimes par action. Ces dividendes seront mis en paiement à partir du 02/05/2011 au siège de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Société Modern Leasing d'un ou plusieurs emprunts obligataires d'un montant total de Vingt Cinq Millions de Dinars (25.000.000 DT), dans un délai de 3 ans, et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les modalités et les conditions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle les mandats des Administrateurs suivants pour une durée de trois ans expirant le jour de l'Assemblée qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2013 :

- LA BANQUE DE L'HABITAT, représentée par Monsieur Habib AMRI
- SOCIETE « ASSURANCES SALIM » représentée par Monsieur Ali HAMMAMI
- SOCIETE SIM SICAR représentée par Monsieur Ahmed BEN YOUSSEF
- SOCIETE EL BOUNIANE représentée par Monsieur Tahar BABAY
- IMMOBILIERE SLIM représentée par Monsieur Slim BELARBI
- La BARAKA BANK représentée par Monsieur Fradj ZAAG
- Mr AHMED TRABELSI

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Les nouveaux administrateurs déclarent accepter ces fonctions et déclarent en outre n'être frappés d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptible de leur interdire l'accès et l'exercice de ces fonctions conformément à la loi.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide la nomination de :

MME DALILA KOUBAA
La Société SICAF – Epargne Invest
Monsieur Taieb GHALI

En tant que nouveaux administrateurs et ce, jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Les nouveaux administrateurs déclarent accepter ces fonctions et déclarent en outre n'être frappés d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptible de leur interdire l'accès et l'exercice de ces fonctions conformément à la loi.

Cette résolution est adoptée à la majorité

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe les jetons de présence au titre de l'exercice 2010 à un montant forfaitaire annuel net de 3000 Dinars par administrateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération du Comité d'Audit au titre de l'exercice 2010 à un montant forfaitaire annuel net de 3000 Dinars par membre.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Neuvième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

II - Le Bilan après affectation du résultat comptable :

BILANS COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2010			
(En dinars tunisiens)			
ACTIFS	Note	31/12/2010	31/12/2009 (*)
<i>Liquidités et équivalents de liquidités</i>	1	3 082 969	1 308 042
<i>Créances sur la clientèle</i>		100 764 355	68 605 001
Créances de Leasing : encours financiers		99 852 101	69 281 119
Moins : provisions 1		<2 192 352>	<2 726 398>
	2	97 659 749	66 554 721
Créances de Leasing : impayés		3 377 338	3 804 694
Moins : provisions 2		<2 713 571>	<3 224 867>
	3	663 767	579 827
créances de leasing encours	4	2 440 839	1 470 453
<i>Portefeuille titre de placement</i>	5	1 352	2 054 592
<i>Portefeuille titres d'investissement</i>	6	3 701 408	2 935 636
titres d'investissement		4 014 085	3 161 160
Moins : provisions 3		<312 677>	<225 524>
<i>Valeurs immobilisées</i>	7	1 095 080	627 115
Immobilisations propres		2 166 914	1 503 582
Moins : Amortissement		<1 071 834>	<876 467>
<i>Autres Actifs</i>	8	4 766 037	2 538 804
TOTAL DES ACTIFS		113 411 202	78 069 190

(*) Les états financiers de l'exercice 2009 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité

- Suite -

BILANS COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2010

(En dinars tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Note	31/12/2010	31/12/2009 (*)
<u>PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</u>			
<u>PASSIFS</u>			
Dettes envers les établissements financiers	9	2 004 010	128 702
Dettes envers la clientèle	10	761 042	1 148 496
Emprunt et dettes rattachées	11	72 274 542	50 481 519
Fournisseurs et comptes rattachés	12	4 699 294	3 135 918
Autres passifs courants	13	3 531 716	2 642 220
Total des passifs		83 270 605	57 536 856
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		20 000 000	15 000 000
Réserves légale		655 076	472 629
Autres réserves		4 363 539	3 763 539
Prime liée au capital		3 500 000	0
Réserves fond social		355 494	227 574
Résultat reportés		1 266 489	1 068 591
Total des capitaux propres après résultat	14	30 140 597	20 532 334
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		113 411 202	78 069 190

(*) Les états financiers de l'exercice 2009 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité

III - L'état d'évolution des capitaux propres.

Libellés	Capital social	Réserves		PRIME LIEE AU CAPITAL	Réserves statutaires	Réserves Fonds Social	Résultats Reportés	Résultat de la période	Total
		Légales	Autres Réserves						
Solde au 31/12/2010 avant affectation du résultat	20 000 000	472 629	3 459 047	3 500 000	304 492	155 494	1 068 591	2 580 344	31 540 597
Affectations AGO 11/04/2011		182 447	600 000			200 000	1 597 897	-2 580 344	0
Dividendes							-1 400 000		-1 400 000
Solde au 31/12/2010 après affectation du résultat	20 000 000	655 076	4 059 047	3 500 000	304 492	355 494	1 266 489	0	30 140 597

AVIS DES SOCIETES

OFFRE A PRIX FERME –OPF–

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatif au premier trimestre 2011 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2011. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2010 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2011. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

CET AVIS ANNULE ET REMPLACE CELUI PUBLIE LE 07 AVRIL 2011

**OFFRE A PRIX FERME –OPF–
ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE
DES ACTIONS DE LA SOCIETE «TELNET HOLDING»**

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société «TELNET HOLDING».

Dans le cadre du prospectus, la société «TELNET HOLDING» a pris les engagements suivants :

- Réserver un siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des détenteurs des actions acquises dans le cadre l'Offre à Prix Ferme. Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions «Telnet Holding» acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter et proposés à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation.
- Tenir une communication financière au moins une fois par an portant sur l'évolution des activités du groupe Telnet Holding et les perspectives d'évolution et de développement.
- Respecter les dispositions de l'article 29 du Règlement Général de la Bourse.
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public, avec information de ces derniers sur l'état de réalisation de ses prévisions et insertion d'une analyse des écarts relevés au niveau de son rapport annuel.
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu par l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'Appel Public à l'Epargne.
- Garder en permanence un niveau de participation suffisamment élevé lui permettant d'exercer un contrôle exclusif sur les deux filiales Telnet Incorporated et Telnet Technologies

Aussi, les actionnaires actuels de la société « Telnet Holding » sont tenus de respecter les engagements suivants :

- ne pas céder plus de 5% de leurs participations au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction;
- ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société.

(suite)

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE «TELNET HOLDING» AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

La société «TELENET HOLDING» a demandé l'admission au marché principal de la cote de la bourse de Tunis de la totalité des actions ordinaires, y compris celles objet de l'offre, toutes de mêmes catégorie, de nominal 1 dinar et composant la totalité de son capital.

La Bourse a accordé, en date du 18 février 2011 son accord de principe quant à l'admission des actions de «TELENET HOLDING» au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il est à signaler que cet accord de principe a été octroyé sur la base d'une évaluation de la société « Telnet Holding » ayant abouti à un prix d'introduction de 6 DT, soit une décote de 10% par rapport à la moyenne pondérée et de 11,3 % par rapport à la médiane. Toutefois, compte tenu de la conjoncture économique actuelle que connaît la Tunisie, et sur recommandation du Conseil de la Bourse, les actionnaires de « Telnet Holding » ont décidé d'appliquer une décote supplémentaire de 3,2% par rapport à la moyenne pondérée et de 3% par rapport à la médiane (soit une décote totale de 13,2% par rapport à la moyenne pondérée et de 14,3% par rapport à la médiane). Ainsi, le prix par action ancienne ou nouvelle, dans le cadre de la présente offre à prix ferme, sera de 5,8 dinars.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société Telnet Holding se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 5,800 dinars l'action nouvelle ou ancienne et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

1- Présentation de la société :

1-1 Dénomination sociale	: TELNET HOLDING SA
1-2 Siège social	: Immeuble Ennour, Centre urbain nord 1082 Tunis Mahrajène
1-3 Téléphone	: +216 71 706 922
1-4 Fax	: +216 71 706 939
1-5 Site Web	: www.groupe-telnet.net
1-6 Email	: info@groupe-telnet.net

1-7 Objet social :

La société a pour objet :

- Toutes prises d'intérêts et participations dans toutes sociétés et entreprises tunisiennes ou étrangères et ce, sous quelque forme que ce soit, notamment par la souscription ou l'acquisition de toutes valeurs mobilières, parts d'intérêts ou autres droits sociaux ;
- La participation directe ou indirecte à des sociétés pouvant se rattacher à l'un des objets précités, par voie de création de sociétés nouvelles, tunisiennes et/ou étrangères, d'apports, de commandite, de souscriptions, achats de titres ou droits sociaux, fusion, alliance, association en participation ou de prise ou de dation ou en gérance de tous biens ou droits ou autrement ; et
- Généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'exploitation ou le développement.

Le tout, tant pour elle même, que pour le compte de tiers en participation, sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de société, de souscription, de commandite, de fusion ou d'absorption, d'avance de fonds, d'achats ou de ventes de titres et droits sociaux, de cession ou locations de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers ou immobiliers ou par tous autres modes.

(suite)

2- Caractéristiques et modalités de l'opération :

2-1 Contexte et objectifs de l'opération :

Opérant dans un secteur de haute technologie avec des taux de croissance très élevés, le Groupe Telnet doit disposer de moyens de financement adaptés à ses ambitions et à ses perspectives de développement à moyen et long-termes ; tout en préservant sa solidité financière, gage de pérennité et d'indépendance. C'est cette analyse qui a décidé les actionnaires de Telnet à procéder à l'introduction de la structure Holding du Groupe à la Bourse de Tunis ; qui permettra d'atteindre ou de faciliter la réalisation des principaux objectifs suivants:

- La diversification des sources de financement du Groupe et l'ouverture d'un canal permanent de mobilisation de fonds propres,
- Le renforcement de la notoriété du Groupe auprès de ses clients,
- La création d'un instrument supplémentaire de motivation et de fidélisation du personnel du Groupe,
- La création d'une assise financière solide à même de financer les projets de développement futurs du Groupe. Des projets de développement sont identifiés et sont à un stade avancé d'étude dont notamment le projet de Telnet Electronics.

2-2 Décisions ayant autorisé l'opération

2-2-1 Décision ayant autorisé l'offre

Sur proposition du Conseil d'Administration du 21 mai 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société Telnet Holding tenue le 25 juin 2010 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société par une introduction de ses titres au marché principal de la cote de bourse et a donné tous les pouvoirs au conseil d'administration et au directeur général, Monsieur Mohamed Frikha, pour accomplir toutes les démarches nécessaires, d'études, d'évaluation et de procéder par l'aboutissement de cette opération à l'introduction de la société à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2-2-2 Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 mars 2011 a décidé d'augmenter le capital social de 10 200 000 Dinars à 11 028 000 Dinars par souscription en numéraire d'un montant de 828 000 Dinars et l'émission de 828 000 actions au prix d'émission de 5,800 Dinars représentant un nominal de 1 Dinar et une prime d'émission de 4,800 Dinars à libérer intégralement à la souscription.

2-2-3 Droit préférentiel de souscription

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 mars 2011 a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation de capital au public à l'occasion de l'introduction des titres de la société au marché principal de la cote de la Bourse de Tunis.

En conséquence de la décision de l'augmentation du capital social réservée au public, les anciens actionnaires renoncent à leurs droits préférentiels de souscription à ladite augmentation du capital.

Cette renonciation se traduit par la suppression du droit préférentiel de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

2-3 Cadre de l'offre

L'introduction s'effectuera par la mise sur le marché de 2 070 000 actions d'une valeur nominale de 1 dinar chacune et ce, dans le cadre d'une offre à prix ferme :

- 828 000 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital de la société, représentant 7,51 % du capital après réalisation de cette augmentation.
- 1 242 000 actions anciennes provenant de la cession par les actionnaires actuels d'actions anciennes, représentant 11,26 % du capital après la réalisation de ladite augmentation.

(suite)

2-4 Modalité de l'offre

En réponse à l'offre, les intéressés souscriront exclusivement à des quotités d'actions. Chaque quotité est composée de deux actions nouvelles à souscrire en numéraire et de trois actions anciennes à acheter. Ainsi l'offre porte sur l'acquisition par le public de 414 000 quotités.

2-5 Période de validité de l'offre :

L'offre est ouverte au public du **19 avril 2011 au 10 mai 2011 inclus**.

2-6 Date de jouissance des actions :

Les actions nouvelles et anciennes offertes porteront jouissance à partir du 1^{er} Janvier 2011.

2-7 Prix de l'offre

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société «TELENET HOLDING», tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé comme suit :

- 5,800 dinars par action ancienne
- 5,800 dinars par action nouvelle

Soit 29 dinars par quotité.

2-8 Établissements domiciliataires :

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des actions de la société Telnet Holding exprimées dans le cadre de la présente offre.

Toutefois, la somme relative à l'augmentation du capital sera versée au compte indisponible N°08 601 00019 32 00189 2 01 ouvert auprès de la BIAT agence Charguia II

2-9 Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres :

L'opération proposée porte de manière concomitante sur une cession de 1 242 000 actions anciennes et sur une souscription à 828 000 actions nouvelles émises à l'occasion de l'augmentation de capital réservée au public. Au total, l'offre porte sur 2 070 000 actions soit 18,77 % du capital social après réalisation de l'augmentation du capital telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 mars 2011.

Le placement des titres auprès du public se fera selon la procédure d'offre à prix ferme. Il s'effectuera en termes de quotités d'actions composées chacune de deux actions nouvelles et de trois actions anciennes, soit un total de 414 000 quotités offertes.

Les quotités offertes dans le cadre de l'offre à prix ferme seront réparties en cinq catégories :

- **Catégorie A :** 82 800 quotités offertes représentant 20 % de l'offre, soit 165 600 actions nouvelles et 248 400 actions anciennes, réservées aux OPCVM sollicitant au minimum 500 quotités. Les souscripteurs de cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini au niveau de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un seul émetteur.
- **Catégorie B :** 41 400 quotités offertes représentent 10 % de l'offre, soit 82 800 actions nouvelles et 124 200 actions anciennes réservées aux institutionnels autres que les OPCVM sollicitant au minimum 500 quotités.
- **Catégorie C :** 165 600 quotités offertes représentant 40 % de l'offre, soit 331 200 actions nouvelles, et 496 800 actions anciennes réservées aux personnes physiques ou morales, Tunisiennes ou étrangères sollicitant au minimum 25 quotités.

(suite)

- **Catégorie D** : 82 800 quotités offertes représentant 20 % de l'offre, soit 165 600 actions nouvelles et 248 400 actions anciennes réservées aux personnes physiques ou morales, Tunisiennes ou étrangères sollicitant au minimum 25 quotités et au maximum 250 quotités.
- **Catégorie E** : 41 400 quotités offertes représentant 10% de l'offre, soit 82 800 actions nouvelles et 124 200 actions anciennes réservées aux personnels du groupe TELNET.

Les demandes d'acquisition doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement la quantité de quotités demandées et l'identité complète du demandeur.

L'Identité complète du demandeur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures Tunisiennes : Nom, prénom, nature et numéro de la Pièce d'Identité Nationale.
- Pour les personnes physiques mineures Tunisiennes : Nom, Prénom, date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la Pièce d'Identité Nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal.
- Pour les personnes morales Tunisiennes : Dénomination sociale complète et Numéro d'inscription au Registre de Commerce
- Pour les OPCVM : la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM: Dénomination sociale complète ainsi que le Numéro d'Inscription au Registre de Commerce, s'il y'a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les personnes étrangères : le nom, le prénom ou la dénomination sociale et la nature et les références des documents présentés.

Toute demande d'acquisition ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande d'acquisition doit porter sur un nombre de quotités qui ne peut être inférieur à 25 quotités correspondant à 50 actions nouvelles et à 75 actions anciennes, ni supérieur à 11 028 quotités correspondant à 22 056 actions nouvelles et à 33 084 actions anciennes pour les non institutionnels (soit au plus 0,5% du capital social après augmentation du capital), ni supérieur à 110 280 quotités correspondant à 220 560 actions nouvelles et à 330 840 actions anciennes pour les institutionnels (soit au plus 5% de l'augmentation du capital social après augmentation du capital).

En tout état de cause, la quantité demandée par le demandeur doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes d'acquisition pour la catégorie A ne peuvent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée précédant la date de demande d'acquisition.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes d'acquisition reçues au cours de la période de validité de l'offre à Prix Ferme.

Outre la demande qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes d'acquisition à titre de mandataires d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration dûment signé et légalisé.
- Un nombre de demandes d'acquisition équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

(suite)

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande d'acquisition, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première par le temps sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même Intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre de quotités demandées sera retenue.

Tout Intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle

2-9-1 Mode de répartition des titres :

Les quotités offertes dans le cadre de l'offre à prix ferme seront réparties en cinq catégories :

Catégories	Nombre de quotités	Correspondant à		Répartition en % du capital social après augmentation	Répartition en% de l'OPF
		Nombre d'actions anciennes	Nombre d'actions nouvelles		
<u>Catégorie A :</u> OPCVM sollicitant au minimum 500 quotités tout en respectant les dispositions légales notamment celles concernant les ratios prudentiels	82.800	248.400	165.600	3,75%	20%
<u>Catégorie B :</u> Institutionnels autres que les OPCVM sollicitant au minimum 500 quotités.	41.400	124.200	82.800	1,88%	10%
<u>Catégorie C :</u> Personnes physiques ou morales, Tunisiennes ou étrangères sollicitant au minimum 251quotités.	165.600	496.800	331.200	7,51%	40%
<u>Catégorie D :</u> Personnes physiques ou morales, Tunisiennes ou étrangères sollicitant au minimum 25 quotités et au maximum 250 quotités	82.800	248.400	165.600	3,75%	20%
<u>Catégorie E :</u> Personnel du Groupe TELNET	41.400	124.200	82.800	1,88%	10%
Total	414.000	1.242.000	828.000	18,77%	100%

(suite)

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

Pour les catégories A, B, C et E : Les demandes d'acquisition seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation de chaque catégorie, déterminé par le rapport quantité offerte/ quantité demandée et retenue.

Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement.

Pour la catégorie D : Les demandes d'acquisition seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis à la catégorie B, puis à la catégorie C, puis la catégorie D, puis à la catégorie E.

2-9-2 Modalités de paiement du prix :

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société Telnet Holding, tous frais, commissions, courtages et taxes compris a été fixé comme suit :

- 5,800 Dinars pour les actions anciennes
- 5,800 Dinars pour les actions nouvelles

Le règlement des demandes d'acquisition des actions anciennes et nouvelles s'effectue au comptant auprès de l'intermédiaire en bourse au moment de dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au demandeur dans un délai ne dépassant pas les trois jours de la déclaration du résultat de l'offre.

2-9-3 Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en bourse établissent, par catégorie, les états des demandes d'acquisition reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en bourse transmettront à la BVMT les états des demandes d'acquisition selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

2-9-4 Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes d'acquisition données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiquées sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, de l'AFC et Axis Bourse- intermédiaires en bourse introducteurs et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

2-9-5 Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de dépouillement des demandes d'acquisition, le résultat de l'Offre à Prix Ferme fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre et, en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de titres attribué, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes d'acquisition seront frappées.

(suite)

2-9-6 Règlement des capitaux et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes d'acquisition retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

La STICODEVAM a donné en date du 9 mars 2011 aux actions anciennes de la société Telnet Holding le code ISIN :TN 000 744 0019.

La société Telnet Holding s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Ainsi, les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par AFC -Intermédiaire en Bourse.

2-10 Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

2-11 Contrat de liquidité et contrat de régulation du cours boursier:

2-11-1 Contrat de liquidité : Les actionnaires de Telnet Holding se sont engagés à consacrer 1 000 000 dinars et 100 000 actions pour alimenter un contrat de liquidité pour une période de 12 mois à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de Telnet Holding. Ce contrat a été confié à l'intermédiaire en bourse Axis Capital Bourse.

2-11-2 Régulation du cours boursier : Les actionnaires de la société « Telnet Holding » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi N° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

2-12 Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme – OPF- et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 11/738 du 04 avril 2011, sera, incessamment, mis à la disposition du public auprès de la société «TELNET HOLDING», de AXIS CAPITAL BOURSE- intermédiaire en Bourse- et de l'AFC -Intermédiaire en Bourse- ainsi que sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

AVIS DES SOCIETES

CHANGEMENT D'ADRESSE

*La Compagnie Gestion et Finance - CGF - intermédiaire en bourse, informe sa clientèle et ses confrères, que son siège social sera transféré au **6, rue Jamel Eddine El Afghani - 1002 TUNIS** -, et ce, à compter du **Lundi 18 avril 2011**.*

L'ensemble de ses coordonnées téléphoniques et fax demeurent inchangées.

2011 - AS - 214

AVIS

COURBE DES TAUX DU 14 AVRIL 2011

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,623%		
TN0008002453	BTC 52 SEMAINES 10/05/2011		4,634%	
TN0008002461	BTC 52 SEMAINES 14/06/2011		4,649%	
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,671%	998,675
TN0008002479	BTC 52 SEMAINES 23/08/2011		4,678%	
TN0008002487	BTC 52 SEMAINES 28/02/2012		4,759%	
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,765%	1 010,498
TN0008002495	BTC 52 SEMAINES 27/03/2012	4,770%		
	BTC 52 SEMAINES 24/04/2012	4,750%		
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	4,908%		1 001,404
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		5,107%	1 022,192
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		5,279%	1 060,020
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		5,359%	1 083,302
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,559%	1 048,037
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	5,927%		971,480
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,945%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,968%	1 039,143
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,011%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,019%	967,701
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,115%	1 061,269
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,123%		957,417

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

LIBELLE		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20-juil-92	135,352	136,506	136,557		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02-janv-07	11,838	11,956	11,957		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23-janv-06	1,214	1,224	1,224		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01-oct-92	32,630	32,975	32,979		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17-mai-93	44,802	45,255	45,259		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL quotidienne</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	28-mars-08	163,775	148,629	147,860		
7	FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	28-mars-08	669,080	535,998	532,333		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	140,431	119,676	118,941		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	130,841	120,169	119,693		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	116,956	110,293	110,012		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18-mai-09	115,164	107,56	107,265		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23-oct-09	109,195	89,757	88,827		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28-juil-08	165,054	153,098	152,797		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06-sept-10	95,368	90,334	90,081		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
15	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MANAGEMENT	30-mars-07	1 279,506	1 225,204	1 222,687		
16	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05-févr-04	2 218,986	2 130,685	2 126,181		
17	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24-oct-08	122,479	106,070	105,326		
18	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27-oct-08	122,906	115,550	115,235		
19	FCP FINA 60	FINACORP	28-mars-08	1 153,132	1 138,687	1 137,490		
20	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04-mai-09	129,272	113,256	112,492		
21	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16-mars-09	14,956	13,663	13,550		
22	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	13-mars-09	5 844,815	5 527,400	5 498,505		
23	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15-janv-08	6 613,950	6 383,536	6 373,858		
24	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23-janv-06	2,293	2,041	1,999		
25	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23-janv-06	1,846	1,726	1,701		
26	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15-sept-09	1,162	1,017	0,997		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dividende		VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de détachement du coupon	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
27	SANADETT SICAV	AFC	01-nov-00	15/04/10	4,060	108,201	109,325	109,336
28	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02-oct-95	23/03/11	3,758	104,529	101,768	101,777
29	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	02-mai-06	15/03/11	3,741	105,198	102,526	102,536
30	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01-nov-00	12/05/10	4,453	103,030	104,151	104,162
31	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07-mai-07	04/04/11	4,309	103,814	100,620	100,631
32	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01-sept-03	27/05/10	3,976	107,102	108,097	108,107
33	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06-janv-97	10/05/10	4,289	103,928	105,078	105,089
34	SICAV TRESOR	BIAT ASSETS MANAGEMENT	03-févr-97	13/04/10	4,337	103,973	105,104	105,115
35	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSETS MANAGEMENT	16-avr-07	13/04/10	3,843	104,106	105,206	105,217
36	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12-nov-01	18/06/10	3,955	105,976	106,885	106,895
37	GENERAL OBLIG SICAV	CGI	01-juin-01	13/05/10	4,100	102,920	104,017	104,031
38	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17-déc-01	21/03/11	4,067	104,302	101,373	101,384
39	FINA O SICAV	FINACORP	11-févr-08	17/05/10	4,108	104,065	105,103	105,112
40	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07-oct-98	08/04/10	3,770	106,546	107,580	107,590
41	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20-mai-02	11/04/11	3,798	106,200	103,377	103,386
42	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02-févr-10	-	-	102,642	103,536	103,545
43	SICAV RENDEMENT	SBT	02-nov-92	31/03/10	3,580	102,948	103,966	103,976
44	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16-oct-00	27/05/10	4,090	104,540	105,592	105,602
45	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10-nov-97	10/05/10	4,088	102,457	103,583	103,594
46	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06-juil-09	-	-	106,156	107,108	107,120
47	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05-juin-08	15/06/10	3,435	104,166	105,054	105,062
48	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20-févr-97	10/05/10	4,162	102,745	103,849	103,859
49	AL HIFADH SICAV	TSI	15-sept-08	05/05/10	3,731	104,552	105,545	105,555
50	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01-août-05	28/05/10	3,629	104,763	105,795	105,804
51	ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15-nov-93	18/05/10	3,613	102,001	102,943	102,952

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
52	FCP SALAMMET PLUS	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,390	10,536	10,639	10,640
53	FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	11-nov-08	24/05/10	4,952	104,067	105,180	105,190
54	FCP HELION MONEO	Helion Capital	31-déc-10	-	-	100,000	100,357	100,368
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
55	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	4,325	102,112	103,134	103,208
SICAV MIXTES								
56	ARABIA SICAV	AFC	15-août-94	22/04/10	0,770	75,602	71,456	71,313
57	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	1,685	155,524	141,324	140,813
58	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	19,014	1 553,686	1 405,743	1 399,080
59	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	25-avr-94	13/04/10	3,385	112,581	105,018	104,773
60	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	01-nov-01	13/04/10	2,853	116,359	107,244	106,872
61	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08-déc-93	10/05/10	0,577	95,575	81,766	81,449
62	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26-juil-99	21/03/11	0,375	16,523	15,702	15,695
63	SICAV CROISSANCE	SBT	27-nov-00	31/03/10	4,222	277,442	255,408	254,211
64	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22-sept-94	03/05/10	2,116	51,249	45,188	44,777
65	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01-mars-06	28/05/10	0,184	2 257,144	2 032,475	2 015,590
66	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30-mars-94	27/04/10	1,977	78,987	74,185	74,749
67	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01-févr-95	29/04/10	1,418	58,113	55,858	55,681
68	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01-févr-99	18/05/10	1,690	103,331	99,266	99,006
69	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17-mai-99	18/05/10	1,801	113,779	107,075	106,610
70	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10-avr-00	18/05/10	0,034	110,018	97,521	96,920
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP IRADETT 20	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,280	11,692	11,450	11,463
72	FCP IRADETT 50	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,230	12,686	12,202	12,193
73	FCP IRADETT 100	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,135	16,636	15,763	15,736
74	FCP IRADETT CEA	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,250	17,197	15,801	15,753
75	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30-juin-09	-	-	12,356	11,290	11,255
76	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08-sept-08	06/04/10	1,193	128,457	107,382	106,176
77	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	131,919	117,569	117,169
78	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	127,744	121,331	121,113
79	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04-juin-07	28/05/10	0,351	20,621	18,276	18,228
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
80	FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	102,358	100,366	100,144
81	FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	107,368	104,666	104,292
82	FCP AMEN CEA	Amen Invest	28-mars-11	-	-	-	100,141	100,176
83	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSETS MANAGEMENT	15-janv-07	13/04/10	2,864	150,176	133,181	132,293
84	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25-mai-09	07/06/10	0,117	10,417	9,757	9,741
85	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	1,935	123,909	110,850	110,870
86	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	3,230	117,002	113,831	113,723
87	FCP ACTIONS DEFENSIF	Helion Capital	31-déc-10	-	-	100,000	99,161	99,291
88	FCP ACTIONS PROACTIF	Helion Capital	31-déc-10	-	-	100,000	98,610	98,769
89	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	2,065	184,646	169,919	169,153
90	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	1,967	162,241	153,565	153,223
91	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	3,786	140,166	138,028	137,971
92	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28-avr-06	17/05/10	236,843	10 740,784	9 425,358	9 381,823
93	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20-juil-09	-	-	192,968	184,177	182,517
94	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04-oct-10	-	-	109,114	113,815	113,895
95	FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	01-sept-09	-	-	1 439,547	1 334,587	1 324,844
96	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27-janv-10	-	-	107,049	99,295	98,266
97	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03-mars-10	-	-	107,735	104,050	103,338
98	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30-nov-09	-	-	10 395,971	9 844,111	9 779,597

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

IMPRIMERIE

du
CMF
8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

**SITUATION ANNUELLE D'ATTIJARI VALEURS SICAV
ARRETEE AU 31/12/2010**

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010

En exécution du mandat de commissariat aux comptes que votre assemblée générale a bien voulu nous confier et conformément aux dispositions de l'article 258 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons examiné le bilan de la société ATTIJARI VALEURS SICAV- Société d'Investissement à Capital Variable arrêté au 31 décembre 2010 totalisant un actif net de **10 635 083 DT**, l'état de résultat faisant ressortir un résultat distribuable de **190 893 DT** et l'état de variation de l'actif net dégageant une valeur liquidative par action de **156,477 DT**.

L'arrêté de ces états financiers relève de la responsabilité des organes de direction et d'administration de votre société.

Notre responsabilité couvre l'opinion que nous exprimons ci-après sur la base de nos travaux d'audit. Nous avons mis en œuvre les procédures d'audit conformément aux normes de révision généralement admises afin d'apprécier la validité des évaluations et jugements traduits dans les états financiers se basant sur les contrôles par sondage et la vérification des documents comptables que nous avons considérés nécessaire eu égard aux règles de diligences normales ainsi que la vérification des informations spécifiques conformément à la loi n°2001-83 du 24/07/2001.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis dans ce cadre fournissent un fondement raisonnable à notre opinion.

L'audit des états financiers de la société nous a permis de relever ce qui suit :

1. Un dépassement du seuil de 20 % prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 relatif à l'emploi de l'actif en liquidité . En effet, l'actif de la « ATTIJARI VALEURS SICAV » est employé au 31/12/2010 à raison de 21,58 % dans des liquidités.

2. Attijari Bank détient au 31/12/2010, 57,16 % du capital de la « ATTIJARI VALEURS SICAV ». Celle-ci détient 0,077% du capital de la Banque. Ceci constitue une contravention aux dispositions de l'article 466 du code des sociétés commerciales, relatives aux participations réciproques.

Les états financiers de la société **ATTIJARI VALEURS SICAV** (bilan, état de résultat, état de variation de l'actif net et notes aux états financiers) ont été élaborés et présentés conformément aux normes comptables relatives aux O.P.C.V.M applicables à partir du 01 janvier 1999 telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999.

Compte tenu des diligences accomplies selon les recommandations de la profession et de ce qui est décrit aux paragraphes 1 à 2, nous certifions que les états financiers ci-joints sont sincères et réguliers et qu'ils présentent correctement la situation financière de la Société **ATTIJARI VALEURS SICAV** au 31 décembre 2010 ainsi que le résultat de ses opérations à cette date.

Postérieurement au 31 Décembre 2010, la société « **ATTIJARI VALEURS SICAV** » a enregistré une baisse sensible de son activité suite à la suspension de la cotation des titres, décidée par la Bourse de Valeurs Mobilières de Tunisie. Cette situation n'est pas sans incidence sur les principaux indicateurs de la SICAV.

Nous avons examiné le rapport du conseil d'administration destiné aux actionnaires. Les informations d'ordre comptable qui y figurent sont conformes à celles présentées dans les états financiers.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

BILAN
AU 31/12/2010

ACTIF**AC1-PORTEFEUILLE-TITRES**

a-Actions,valeurs assimilées et droits rattachés

b-Obligations et valeurs assimilées

c-Autres valeurs

AC2-PLACEMENTS MONTAIRES ET DISPONIBILITES

a-Placements monétaires

b-Disponibilités

TOTAL ACTIF**PASSIF**

PA1-OPERATEURS CREDITEURS

PA2-AUTRS CREDITEURS DIVERS

TOTAL PASSIF**ACTIF NET**

CP1-CAPITAL

CP2-SOMMES DISTRIBUABLES

a-Sommes distribuables des exercices antérieurs

b-Sommes distribuables de la période

ACTIF NET**TOTAL PASSIF ET ACTIF NET****NOTE****Au****31/12/20****8 550 8**

3-1 6 732 3

3-1 1 818 5

2 353 6

3-3

3-5 2 353 6

10 904 5

3-8 36 7

3-9 232 7

269 4

3-6 10 444 1

190 8

3-7

3-7 190 8

10 635 0**10 904 5**

ETAT DE RESULTAT
AU 31/12/2010

NOTE**Du****01/01/2010****Au****31/12/2010****31/12/20****488 803**

3-2 396 377

3-2 92 426

3-2

3-4 25 889

3-4 514 692

3-10 155 814

3-10 358 878

3-11

3-11 38 873

320 005

-129 112

190 893

129 112

-487 465

2 030

2 755 229

1 660

-47 446

3 840

-Revenus de portefeuille-titres

-Dividendes

-Revenus des obligations et valeurs assimilées

-Revenus des autres valeurs

-Revenus des placements monétaires

TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS

-Charges de gestion des placements

REVENU NET DES PLACEMENTS

-Autres produits

-Autres charges

RESULTAT D'EXPLOITATION

-Régularisations du résultat d'exploitation

SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE

-Régularisation du résultat d'exploitation

-Régularisation (annulation)

-Variation des plus (ou moins) valeurs

-Variation des plus (ou moins) valeurs

-Variation des plus (ou moins) valeurs réalisées sur

-Variation des plus (ou moins) valeurs réalisées sur

-Variation des plus (ou moins) valeurs réalisées sur

RESULTAT NET DE LA PERIODE

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
AU 31/12/2010**

	<u>Du</u> 01/01/2010	<u>Du</u> 01/01/2009
	<u>Au</u> 31/12/2010	<u>Au</u> 31/12/2009
<u>AN 1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	-	-
a-Résultat d'exploitation	320 005	183 453
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-487 465	2 030 899
c-Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	2 755 229	1 662 456
d-Frais de négociation de titres	-47 446	-31 075
<u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-190 140	-168 376
<u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	-	-
a-Souscriptions	1 914 714	3 671 968
_ Capital	1 299 400	2 761 400
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	588 412	857 825
_ Régularisation des sommes distribuables	26 902	52 742
_ Droits d'entrée		
b-Rachats	-8 977 615	-3 231 771
_ Capital	-5 760 000	-2 393 600
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-3 062 055	-797 067
_ Régularisation des sommes distribuables	-155 560	-41 104
_ Droit de sortie		
VARIATION DE L'ACTIF NET	-4 712 719	4 117 554
<u>AN 4-ACTIF NET</u>	-	-
a-En début de période	15 347 802	11 230 248
b-En fin de période	10 635 083	15 347 802
<u>AN 5-NOMBRE D'ACTIONS (ou de part)</u>	-	-
a-En début de période	112 572	108 894
b-En fin de période	67 966	112 572
VALEUR LIQUIDATIVE	156,477	136,338
DIVIDENDE DISTRIBUE	1,685	1,496
AN6-TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	16,01%	33,65%

PORTEFEUILLE AU 31/12/2010

Annexe I

Désignation du Titre	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2010	% Actif	% K EMIS
ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES	4 567 287,947	6 732 373,352	61,739%		
ADWYA	34 000	203 858,54	213 962,00	1,962%	0,309%
AMEN BANK	1 697	54 342,79	131 066,10	1,202%	0,017%
ASSAD	12 467	115 211,84	139 181,59	1,276%	0,113%
ARAB TUNISIAN BANK	17 250	71 436,14	137 517,00	1,261%	0,017%
ARAB TUNISIAN BANK NS 2010	3 750	19 748,35	26 875,00	0,246%	0,004%
DA 1/16 ATB 2010	20 000	957,782	9 400,00	0,086%	0,020%
ATL	15 675	66 085,80	92 984,10	0,853%	0,092%
ATTIJARI BANK	26 067	292 541,56	561 743,85	5,151%	0,077%
ATTIJARI LEASING	22 828	371 142,20	1 055 635,20	9,681%	1,074%
BIAT	3 750	238 074,11	273 592,50	2,509%	0,022%
BNA	8 552	108 489,06	128 237,24	1,176%	0,027%
BANQUE DE TUNISIE	38 500	298 923,21	447 716,50	4,106%	0,034%
BTE ADP	3 950	96 830,42	115 332,10	1,058%	0,395%
CEMENT CARTHAGE	43 333	80 779,25	143 995,56	1,321%	0,030%
CIL	3 448	23 473,09	100 402,31	0,921%	0,086%
CIMENT DE BIZERTE	3 000	34 500,00	22 248,00	0,204%	0,007%
ELECTROSTAR	1 877	22 614,00	13 139,00	0,120%	0,107%
ENNAKL	75 571	955 637,09	877 832,74	8,050%	0,252%
ESSOUKNA	13 000	66 065,03	80 639,00	0,739%	0,432%

GIF FILTER	3 722	12 386,17	31 860,32	0,292%	0,056%
MONOPRIX	14 295	426 708,18	615 514,11	5,645%	0,155%
SERVICOM	2 000	6 500,00	15 662,00	0,144%	0,085%
SFBT	16 335	200 740,82	201 851,60	1,851%	0,027%
SIMPAR	3 075	78 135,75	144 294,38	1,323%	0,384%
SIMPAR NG 2010	452	11 486,58	19 729,80	0,181%	0,057%
SITS	12 600	33 431,02	41 504,40	0,381%	0,097%
SOMOCER	10 768	24 050,10	22 322,06	0,205%	0,044%
SPDIT	18 435	115 623,12	129 247,79	1,185%	0,069%
STB	200	2 979,63	3 785,00	0,035%	0,001%
TUNISIE LEASING	10 708	221 182,36	371 214,24	3,404%	0,153%
TUNINVEST	3 000	24 318,79	24 279,00	0,223%	0,311%
TUNISRE NOUVELLE SOUSCRITE 2010	10 000	70 000,00	148 960,00	1,366%	0,111%
TUNISIE PROFILE	20 812	81 675,51	119 460,88	1,096%	0,056%
UBCI	6 000	111 074,67	240 150,00	2,202%	0,040%
UIB	1 500	26 285,00	31 038,00	0,285%	0,009%

OBLIGATIONS	1 771 880,130	1 818 525,260	16,677%
--------------------	----------------------	----------------------	----------------

ATTIJARI OCA 2006 /ATTIJARI	142 376	711 880,13	738 051,73	6,768%	0,890%
BTKD 2006 / BTKD	5 000	100 000,00	100 205,48	0,919%	1,250%
MOURADI PALACE B /AMEN BANK	6 000	360 000,00	369 847,23	3,392%	7,500%
S.I.H. MOURADI 2008 TR (B)	5 000	500 000,00	507 785,21	4,657%	3,571%
WIFACK LEASING 2006/1 B / BH	5 000	100 000,00	102 635,62	0,941%	10,000%

AVOIRS EN BANQUE	2 353 677,483	21,584%
-------------------------	----------------------	----------------

AVOIRS EN BANQUE	2 328 981,443	21,358%
SOMMES A L'ENCAISSEMENT	249 918,846	2,292%
SOMMES A REGLER	-236 015,880	-2,164%
INTERETS SUR COMPTE COURANT	10 793,074	0,099%

AUTRES ACTIFS	0,000	0,000%
----------------------	--------------	---------------

DIVIDENDES A RECEVOIR	0,000	0,000%
-----------------------	-------	--------

TOTAL ACTIF	10 904 576,095	100,000%
--------------------	-----------------------	-----------------

PASSIF	-269 493,015	-2,471%
---------------	---------------------	----------------

OPERATEURS CREDITEURS	-36 791,289	-0,337%
AUTRES CREDITEURS DIVERS	-232 701,726	-2,134%

TOTAL ACTIF NET	10 635 083,080	97,529%
------------------------	-----------------------	----------------

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Arrêtées au 31/12/2010
 (Unité en Dinars Tunisiens)

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2010 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2010, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2010 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

2- 3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à 8 550 899 DT contre 10 492 144 DT au 31/12/2009, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
Coût d'acquisition	6 339 168	7 783 252
- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	4 567 288	4 909 263
- Titres OPCVM	-	718 109
- Obligations et valeurs assimilées	1 771 880	2 155 880
Plus ou moins values potentielles	2 165 086	2 652 551
- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	2 165 086	2 645 733
- Titres OPCVM	-	6 818
Intérêts courus sur Obligations et valeurs	46 645	56 341
Total	8 550 899	10 492 144

Il est à signaler que les cours des actions constituant le portefeuille de la SICAV ont connu une baisse notable suite aux événements survenus le 14/01/2011 .

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe I.

3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 488 803 DT pour la période allant du 01/01/2010 au 31/12/2010 contre un montant de 313 999 DT au 31/12/2009, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
- Revenus des actions et valeurs assimilées	162 595	83 400
- Revenus des Titres OPCVM	233 782	118 039
- Revenus des Obligations	92 426	112 560
Total	488 803	313 999

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste est nul au 31/12/2010 alors qu'il s'élève à 495 316 DT au 31/12/2009 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
-Billets de trésorerie	-	494 672
- Intérêts courus sur billets de trésorerie	-	644
TOTAL	-	495 316

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2010 au 31/12/2010, à 25 889 DT contre 37 462 DT au 31/12/2009, et représente le montant des intérêts courus sur le compte courant et les intérêts sur les placements à terme.

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
- Intérêts/ compte courant	5 220	3 626
- Intérêts/ Billets de trésorerie	20 669	11 348
- Intérêts/ Dépôt à terme	-	22 488
Total	25 889	37 462

3-5 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à 2 353 677 DT contre 4 616 140 DT au 31/12/2009 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
- Avoir en banque	2 328 981	551 406
- Sommes à l'encaissement	249 919	4 131 358
- Sommes à régler	- 236 016	- 72 197
- Ecart sur intérêts courus /TCN	10 793	5 573
Total	2 353 677	4 616 140

3-6 Note sur le capital

- Capital au 31/12/2009	
- Montant	15 158 113
- Nombre de titres	112572
- Nombre d'actionnaires	62
Souscriptions réalisées	
- Montant	1 887 812
- Nombre de titres	12 994
- Nombre d'actionnaires nouveaux	15
Rachats effectués	
- Montant	- 8 822 055
- Nombre de titres	57 600
- Nombre d'actionnaires sortants	16
Autres effets s/capital	
- Variation des plus et moins values potentielles	- 487 465
- Plus values réalisées sur cession de titres	2 755 229
- Frais de négociation	-47 447
- Capital au 31/12/2010	
- Montant	10 444 187
- Nombre de titres	67 966
- Nombre d'actionnaires	61

3-7 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes au résultat distribuable de l'exercice 2010 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
Sommes distribuables de l'exercice	190 893	189 618
Sommes distribuables des exercices antérieurs	3	70
Total	190 896	189 688

Les sommes distribuables de l'exercice et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Montant	Régul. Souscriptions	Régul. Rachats	Total
Sommes distribuables de l'exercice en cours	320 005	13 102	-142 214	190 893
Sommes distribuables des exercices antérieurs	5	-	-2	3
Total	320 010	13 102	-142 216	190 896

3-8 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à 36 791 DT contre un solde de 39 597 DT au 31/12/2009, détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
- Gestionnaire	17 787	19 190
-Dépositaire	19 004	20 407
Total	36 791	39 597

3-8 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à 232 702 DT contre un solde de 216 201 DT au 31/12/2009 détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
- Honoraires du Commissaire aux Comptes	8 030	8 030
- Dividende à payer exercice 1998	15 037	15 037
- Dividende à payer exercice 1999	11 556	11 556
- Dividende à payer exercice 2000	13 358	13 358
- Dividende à payer exercice 2001	15 514	15 514
- Dividende à payer exercice 2002	15 041	15 041
- Dividende à payer exercice 2003	19 837	19 837
- Dividende à payer exercice 2004	27 011	27 011
- Dividende à payer exercice 2005	7 570	7 570
- Dividende à payer exercice 2006	6 218	6 218
- Dividende à payer exercice 2007	9 188	9 254
- Dividende à payer exercice 2008	24 883	24 944
- Dividende à payer exercice 2009	14 098	-
- CMF à payer	1 009	1 295
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	30 281	27 898
- TCL à régulariser	12 423	12 423
- Etat à payer	1 648	1 215
Total	232 702	216 201

3-10 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à 155 814 DT contre 134 443 DT au 31/12/2009, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
- Rémunération du gestionnaire	77 907	67 222
- Rémunération du dépositaire	77 907	67 221
Total	155 814	134 443

3-11 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à 38 873 DT, contre 33 564 DT au 31/12/2009 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
- Rémunération d'intermédiaire et honoraire	8 200	7 656
- Redevance CMF	15 581	13 445
- Frais de publicité et publications	8 000	8 000
- Services Bancaire et Autres charges	48	3
- TCL	7 044	4 460
Total	38 873	33 564

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Les honoraires d'« Attijari Gestion » au 31/12/2010 s'élèvent à 77 907 DT TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à Attijari Bank. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Les honoraires d'Attijari Bank au 31/12/2010 s'élèvent à 77 907 DT TTC.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE 200 NOUVEAU DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES

L'article sus mentionné vise les conventions conclues par le président, le directeur général, les directeurs généraux adjoints ou les membres du conseil d'administration avec la société ou qui l'engagent à l'égard des tiers. Celles ci concernent les opérations suivantes :

- La cession des fonds de commerce ou l'un de leurs éléments ;
- Les emprunts importants conclus au profit de la société et dont le plafond est fixé par les statuts ;
- La location gérance des fonds de commerce.

Au cours de l'exercice écoulé, nous n'avons pas reçu d'avis qu'une convention rentrant dans le cadre de l'article sus mentionné ait été soumise à l'autorisation du conseil d'administration et devant selon le même article être approuvée par l'assemblée générale ordinaire délibérant sur la base d'un rapport que nous devons vous soumettre.

Par ailleurs, il convient de vous informer que ATTIJARI VALEURS SICAV a conclu avec *Attijari Gestion* une convention de gestion et avec *Attijari Bank* une convention de dépositaire. Ces deux conventions sont applicables depuis le 01 janvier 2009, valables pour une durée d'une année et renouvelables pour la même période par tacite reconduction. En vertu des deux conventions, une rémunération de 0,5% TTC de la valeur de l'actif net est attribuée à chacun des dépositaires et gestionnaire.

Les honoraires de chacun des dépositaire et gestionnaire, relatifs à l'exercice comptable 2010, s'élèvent à 77 907 DT TTC.

En outre ATTIJARI SICAV reçoit une rémunération sur le compte courant créditeur ouvert auprès d'ATTIJARI BANK à un taux de 2 %. La rémunération du compte courant créditeur relative à l'exercice 2010 est prise en compte pour un montant de 5220 DT.

D'autre part, le montant des jetons de présence à verser aux administrateurs de la SICAV s'est élevé au cours de l'exercice 2010 à 800 dinars étant à signaler que ces jetons de présence sont accordés à concurrence de 200 dinars par séance et par administrateur présent. et ce suite à la décision de l'assemblée générale ordinaire tenue le 21 octobre 1995.

Votre conseil, ne nous a informé d'aucune autre opération susceptible d'entrer dans le cadre de cet article, il n'en existe pas à notre connaissance.

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**

**SITUATION ANNUELLE D' ATTIJARI PLACEMENTS SICAV
ARRETEE AU 31/12/2010**

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » arrêtés au 31 Décembre 2010, tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

1- Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » arrêtés au 31 Décembre 2010. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV ». Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV », ainsi que les résultats de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2010, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur le point suivant :

- Comme indiqué dans la Note aux états financiers n° 05 « **Evénements postérieurs à la date de clôture** », et en conséquence des évolutions politiques, économiques et sociales en Tunisie, la bourse connaît depuis le mois de Janvier 2011, une baisse importante des cours des titres et une suspension momentanée des cotations et transactions. L'impact de cette baisse des cours sur la valeur du portefeuille-titres cotés de la société est estimé, jusqu'au 22 Mars 2011, à 1 452 Mille Dinars.

2- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2010.

Nous avons aussi, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, et dans l'attente de la signature du « cahier des charges relatif à la tenue-conservation des comptes en valeurs mobilières », la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » assure le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital.

Nous devons formuler, en outre, les observations suivantes sur la composition de l'actif, au 31 Décembre 2010, de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » :

1/ La société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » emploie 21,51 % de son actif en dépôts à terme et liquidités, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

2/ « ATTIJARI BANK » détient 69,16 % du capital de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » qui de son côté détient 30 000 actions de la dite banque. Cette situation constitue un cas de participation croisée qui n'est pas en conformité avec les dispositions de l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales, qui stipule qu'une société par actions ne peut posséder d'actions d'une autre société par actions si celle-ci détient une fraction de son capital supérieure à dix pour cent.

Le commissaire aux comptes
P/CMC- DFK International
 Chérif BEN ZINA

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010.

Dans le cadre de nos travaux de commissariat aux comptes de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV », nous avons été avisés des conventions suivantes entrant dans le cadre des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales :

- La convention de dépositaire conclue entre la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » et « ATTIJARI BANK » au titre de laquelle la Banque perçoit une rémunération annuelle de 0,5% TTC de l'actif net avant les frais de gestion. A ce titre, les honoraires d'« ATTIJARI BANK » au titre de l'exercice 2010, s'élèvent à 112 077 Dinars TTC.
- La convention de gestion conclue entre la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » et la société « Attijari Gestion » qui accepte l'ensemble des tâches relatives à la gestion commerciale, financière et administrative. La rémunération annuelle de la société « Attijari Gestion » est calculée au taux de 0,5% TTC de l'actif net avant les frais de gestion. A ce titre, les honoraires de la société « Attijari Gestion » au titre de l'année 2010 s'élèvent à 112 077 Dinars TTC.
- La convention de placements en obligations convertibles en actions émis par « ATTIJARI BANK » pour un montant total de 857 320 Dinars, souscrits par la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV ». Le taux de rémunération de ces obligations convertibles en actions est fixé à 4,82% l'an.
- Le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration qui s'élève à 200 Dinars bruts par administrateur et ce, pour chaque présence.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des articles précités.

BILAN arrêté au 31/12/2010 (Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	13 228 595	15 909 648
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		11 206 694	13 355 240
b - Obligations et Valeurs assimilées		2 021 901	2 554 408
c - Autres Valeurs		-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		3 624 491	6 762 477
a - Placements monétaires	3-3	-	990 631
b - Disponibilités	3-11	3 624 491	5 771 846
AC 3 - Créances d'exploitation		-	11 122
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		16 853 086	22 683 247
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3-7	52 766	57 997
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-8	96 572	94 470
TOTAL PASSIF		149 338	152 467
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	3-5	16 366 558	22 214 687
CP 2 - Sommes distribuables	3-6	337 191	316 093
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		3	16
b - Sommes distribuables de l'exercice		337 188	316 078
ACTIF NET		16 703 748	22 530 780
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		16 853 086	22 683 247

ETAT DE RESULTAT
arrêté au 31 Décembre 2010
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	760 485	491 054
a - Dividendes		653 974	356 027
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		106 511	135 028
c - Revenus des autres valeurs		-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	49 284	71 809
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		809 769	562 864
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-9	- 224 154	- 200 376
REVENU NET DES PLACEMENTS		585 615	362 488
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-10	- 56 304	- 46 121
RESULTAT D'EXPLOITATION		529 311	316 367
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		- 192 123	- 289
SOMMES DISTRIBUTIBLES DE LA PERIODE		337 188	316 078
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		192 123	289
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		- 1 172 933	3 869 708
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres		4 571 365	1 511 843
* Frais de négociation		- 65 581	- 34 485
RESULTAT NET DE LA PERIODE		3 862 162	5 663 434

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
arrêté au 31 Décembre 2010
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>		
a - Résultat d'exploitation	529 311	316 367
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	- 1 172 933	3 869 708
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	4 571 365	1 511 843
d - Frais de négociation de titres	- 65 581	- 34 485
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	- 316 089	- 319 423
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>		
a - Souscriptions	8 049 766	5 771 691
* Capital	5 183 000	4 267 000
* Régularisation des sommes non distrib.	2 691 414	1 422 743
* Régularisations des sommes distrib.	175 352	81 948
* Droits d'entrée	-	-
b - Rachats	- 17 422 871	- 5 937 944
* Capital	- 11 127 000	- 4 416 000
* Régularisation des sommes non distrib.	- 5 928 395	- 1 437 037
* Régularisation des sommes distrib.	- 367 477	- 84 907
* Droits de sortie	-	-
c - Régularisation charges capitalisées	-	-
d - Régularisation des sommes distribuables	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 5 827 031	5 177 758
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début de période	22 530 780	17 353 022
b - En fin de période	16 703 748	22 530 780
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>		
a - En début de période	16 624	16 773
b - En fin de période	10 680	16 624
VALEUR LIQUIDATIVE	1 564,021	1 355,316
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	16,80%	32,86%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS**Arrêtés au 31/12/2010***(Unité en Dinars Tunisiens)***1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31/12/2010 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2010, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2010 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

2- 3 Évaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**3- 1 Note sur le Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à 13 228 595 Dinars contre 15 909 648 Dinars au 31/12/2009, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
Coût d'acquisition	9 470 710	10 966 322
- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	7 503 390	7 716 733
- Titres OPCVM	-	762 269
- Obligations et valeurs assimilées	1 967 320	2 487 320
Plus ou moins values potentielles		4 876 238
- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3 703 304	4 547 347
- Titres OPCVM	-	328 891
- Obligations et valeurs assimilées	-	-
Intérêts courus sur Obligations et valeurs	54 581	67 088
Total	13 228 595	15 909 648

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

3- 2 Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 760 485 Dinars au 31/12/2010 contre un montant de 491 054 Dinars au 31/12/2009, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
- Revenus des actions et valeurs assimilées	264 216	170 921
- Revenus des Titres OPCVM	389 758	185 106

- Revenus des Obligations	106 511	135 027
Total	760 485	491 054

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste au 31/12/2010 est nul contre 990 514 Dinars au 31/12/2009 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
- Billets de trésorerie	-	989 344
- Intérêts / billets de trésorerie	-	1 287
Total	-	990 631

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31/12/2010, à 49 284 Dinars contre 71 809 Dinars au 31/12/2009, et représentent le montant des intérêts courus sur le compte courant et les intérêts sur les placements à terme.

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
- Intérêts/ Compte courant	7 947	3 851
- Intérêts/ Placements à terme	-	45 261
- Intérêts/ Billets de trésorerie	41 337	22 697
Total	49 284	71 809

3-5 Note sur le capital**Capital au 01/01/2010**

- Montant	22 214 687
- Nombre de titres	16 624
- Nombre d'actionnaires	13

Souscriptions réalisées

- Montant	7 874 415
- Nombre de titres	5183
- Nombre d'actionnaires nouveaux	6

Rachats effectués

- Montant	-17 055 394
- Nombre de titres	11 127
- Nombre d'actionnaires sortants	3

Autres effets s/capital

- Variation des plus et moins values potentielles	-1 172 934
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	4 571 365
- Frais de négociation	-65 580

Capital au 31/12/2010

- Montant	16 366 558
- Nombre de titres	10 680
- Nombre d'actionnaires	16

3- 6 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes au résultat distribuable de l'exercice 2010 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
-Sommes distribuables de l'exercice	337 188	316 078
-Sommes distribuables des exercices antérieurs	3	16
Total	337 191	316 093

Les sommes distribuables de l'exercice et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Montant	Récul.	Récul.	Total
-Sommes distribuables de l'exercice en cours	529 311	175 351	-367 474	337 188
-Sommes distribuables des exercices antérieurs	4	2	-3	3
Total	529 315	175 353	-367 476	337 191

3- 7 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à 52 766 Dinars contre 57 997 Dinars au 31/12/2009, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
- Gestionnaire	25 428	28 044
- Dépositaire	27 338	29 954
Total	52 766	57 997

3- 8 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010, à 96 572 Dinars contre un solde de 94 470 Dinars au 31/12/2009 détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
- Honoraires du Commissaire aux Comptes	13 140	13 140
- Dividende à payer exercice 1995	67	67
- Dividende à payer exercice 1996	13 230	13 230
- Dividende à payer exercice 1997	3 828	3 828
- Dividende à payer exercice 1998	3 159	3 159
- Dividende à payer exercice 1999	3 585	3 585
- Dividende à payer exercice 2000	66	66
- Dividende à payer exercice 2001	69	69
- Dividende à payer exercice 2002	1 078	1 078
- Dividende à payer exercice 2003	633	633
- Dividende à payer exercice 2004	6 210	6 210
- Dividende à payer exercice 2005	851	851
- Dividende à payer exercice 2006	338	338
- Dividende à payer exercice 2007	3 375	3 375
- Dividende à payer exercice 2008	134	134
- Dividende à payer exercice 2009	133	-
- CMF à payer	1 472	1 899
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	30 667	28 254
- TCL à régulariser	13 477	13 477
- Etat RS à payer	1 060	1 077
Total	96 572	94 470

3- 9 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31 Décembre 2010 à 224 154 Dinars contre 200 376 Dinars en 2009, et se détaillent ainsi:

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
- Rémunération du gestionnaire	112 077	100 188
- Rémunération du dépositaire	112 077	100 188
Total	224 154	200 376

3- 10 Note sur les autres charges

Les autres charges au 31/12/2010 s'élèvent à 56 304 Dinars, contre 46 121 au 31/12/2009 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
- Rémunération d'intermédiaire et honoraire	14 311	13 070
- Redevance CMF	22 415	20 038
- Frais de publicité et publications	8 030	8 030
- Autres charges	47	3
- TCL	11 501	4 980
Total	56 304	46 121

3-11 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à 3 624 491 Dinars contre 5 771 846 Dinars au 31/12/2009 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
- Avoirs en banque	3 473 896	411 948
- Sommes à l'encaissement	143 178	5 371 195
- Sommes à régler	-8 702	- 19 469
- Ecart sur intérêts courus /TCN	16 119	8 172
Total	3 624 491	5 771 846

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à la société « ATTIJARI GESTION ». Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Les honoraires de « ATTIJARI GESTION » au 31/12/2010 s'élèvent à 112 077 Dinars TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « ATTIJARI BANK ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Les honoraires de « ATTIJARI BANK » au 31/12/2010, s'élèvent à 112 077 Dinars TTC.

5- Evénements postérieurs à la date de clôture

En conséquence des évolutions politiques, économiques et sociales en Tunisie, la bourse connaît depuis Janvier 2011, une baisse importante des cours des titres et une suspension momentanée des cotations et transactions. L'impact de cette baisse des cours sur la valeur du portefeuille-titres cotés de la société, est estimé jusqu'au 22 Mars 2011, à 1 452 Mille Dinars.

Annexe 1

ATTIJARI PLACEMENTS SICAV
Société d'investissement à capital variable
société régie par le code des OPCVM promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24/07/01
paru au JORT N°: 59 du 24/07/01
Agrément du 25 Octobre 1993
PORTEFEUILLE AU 31/12/2010
(Unité : en Dinars Tunisiens)

Désignation du titre	Nre titres	Coût d'acquisition	Valeur 31/12/2010	%Actif
ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES		7 503 389,853	11 206 694,227	66,496%
ADWYA	62 000	291 133,517	390 166,000	2,315%
AMEN BANK	5 290	174 672,201	408 567,860	2,424%
ASSAD	15 845	130 508,205	176 893,580	1,050%
ARAB TUNISIAN BANK	58 320	220 434,719	464 927,040	2,759%
ARAB TUNISIAN BANK NS 2010	12 186	59 769,220	87 333,000	0,518%
DA 1/16 ATB 2010	64 992	1 644,074	30 546,240	0,181%
ATL	23 102	84 311,012	137 041,064	0,813%
ATTIJARI BANK	30 000	656 400,000	646 500,000	3,836%
ATTIJARI LEASING	34 242	748 471,948	1 583 452,806	9,396%
BIAT	4 850	305 617,985	353 846,300	2,100%
BNA	20 000	232 228,325	299 900,000	1,779%
BANQUE DE TUNISIE	78 700	518 781,894	915 202,300	5,430%
BTE ADP	6 601	158 697,678	192 735,998	1,144%
CEMENT CARTHAGE	131 783	245 663,399	437 914,909	2,598%
CIL	13 954	91 214,391	406 326,526	2,411%
CIMENT DE BIZERTE	6 800	78 200,000	50 428,800	0,299%
ELECTROSTAR	11 211	166 185,496	78 477,000	0,466%
ENNAKL	77 117	966 529,120	895 791,072	5,315%
ESSOUKNA	14 000	70 835,311	86 842,000	0,515%
GIF FILTER	30 646	104 406,727	262 329,760	1,557%
MAGASIN GENERAL	100	8 822,000	14 067,500	0,083%
MONOPRIX	19 563	594 779,513	842 343,654	4,998%
POULINA GROUP HOLDING	7 500	44 625,000	69 555,000	0,413%
SERVICOM	2 000	6 500,000	15 662,000	0,093%
SFBT	25 380	289 285,960	313 620,660	1,861%
SIMPAR	4 734	118 974,888	222 142,950	1,318%
SIMPAR NG 2010	691	17 381,042	30 162,150	0,179%
SIPHAT	1 000	23 203,743	15 220,000	0,090%
SITS	59 500	152 319,266	195 993,000	1,163%
SOMOCER	28 865	67 295,338	59 837,145	0,355%
SPDIT	23 970	149 310,005	168 053,670	0,997%
STB	1 500	18 643,234	28 387,500	0,168%
TUNISIE LEASING	18 314	340 656,156	634 891,438	3,767%
TUNINVEST	5 000	39 499,684	40 465,000	0,240%
TUNISRE NOUVELLE SOUSCRITE 2010	14 750	103 250,000	219 716,000	1,304%
TUNISIE PROFILE	20 812	81 815,953	119 460,880	0,709%
UBCI	7 017	115 037,849	280 855,425	1,666%
UIB	1 500	26 285,000	31 038,000	0,184%
OBLIGATION/GARANT		1 967 320,130	2 021 901,265	11,997%
ATTIJARI OCA 2006 / ATTIJARI	171 464	857 320,130	888 838,689	5,274%
BTKD 2006 / BTKD	5 000	100 000,000	100 205,479	0,595%
GL 2003-2 / NOTE	2 500	50 000,000	52 589,041	0,312%

MOURADI PALACE B/AMEN BANK	6 000	360 000,000	369 847,233	2,195%
S.I.H. MOURADI 2008 TR B	5 000	500 000,000	507 785,206	3,013%
WIFACK LEASING 2006/1 B/BH	5 000	100 000,000	102 635,617	0,609%

TOTAUX		9 470 709,983	13 228 595,492	78,494%
---------------	--	----------------------	-----------------------	----------------

SITUATION ANNUELLE D'ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV ARRETEE AU 31/12/2010

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 15/04/2010, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Attijari Obligataire SICAV, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2010, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net positif de **180 866 956 DT**, y compris des sommes distribuables s'élevant à **6 528 572 DT**.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV », ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Au cours de l'exercice 2010, l'actif de la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » a été employé en des titres émis par des organismes de placement collectif en valeurs mobilières à des taux se situant au dessus de la limite de 5% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des organismes de placement collectif. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2010.

Par ailleurs, nous avons noté que le ratio de liquidités et équivalents de liquidités se situait en dessous du taux de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des organismes de placement collectif. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2010.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Le commissaire aux comptes :
AMC Ernst & Young Fehmi Laourine

Rapport Spécial du Commissaire Aux Comptes Etats financiers- Exercice clos le 31 décembre 2010

En application des dispositions de l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informés de conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

II. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération et les avantages accordés aux membres du Conseil d'Administration sont composés de jetons de présence à concurrence de 500 dinars par administrateur et par présence et sont fixés par décision de l'Assemblée Générale ordinaire tenue le 14 avril 2005.

2. Les obligations et engagements de la société ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2010, sont détaillés au niveau du tableau ci après :

	Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2010
Avantages à court terme (Jetons de présence)	4 000	4 000
Total	4 000	4 000

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales.

BILAN
AU 31/12/2010

ACTIF	Note	Au 31/12/2010	Au 31/12/2009
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES	3-1	115 012 403	87 303 604
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		8 649 741	4 082 228
b-Obligations et valeurs assimilées		106 362 662	83 221 376
c-Autres valeurs			
AC2-Placements monétaires et disponibilités		66 354 416	41 958 896
a-Placements monétaires	3-3	25 597 873	22 505 027
b-Disponibilités	3-5	40 756 543	19 453 869
AC3-Créances d'exploitation		0	15 341
AC4-Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIF		181 366 819	129 277 841
PASSIF			
PA1-Opérateurs créditeurs	3-8	207 797	126 740
PA2-Autres créditeurs divers	3-9	292 066	1 640 273
TOTAL PASSIF		499 863	1 767 013
ACTIF NET			
CP1-Capital	3-6	174 338 384	122 027 591
CP2-Sommes distribuables		6 528 572	5 483 237
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs	3-7	1 441	953
b-Sommes distribuables de la période	3-7	6 527 131	5 482 284
ACTIF NET		180 866 956	127 510 828
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		181 366 819	129 277 841

ETAT DE RESULTAT
DU 01/01/2010 AU 31/12/2010

LIBELLE	NOTE	<i>Du 01/01/2010</i>	<i>Du 01/01/2009</i>
		<i>Au 31/12/2010</i>	<i>Du 31/12/2009</i>
PR 1-Revenus de portefeuille-titres	3-2	5 554 409	4 165 988
a-Dividendes		977 115	361 365
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		4 577 294	3 804 623
c-Revenus des autres valeurs			
PR 2-Revenus des placements monétaires	3-4	1 676 261	1 563 054
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		7 230 670	5 729 042
CH 1-Charges de gestion des placements	3-10	700 578	424 128
REVENU NET DES PLACEMENTS		6 530 092	5 304 914
CH 2-Autres charges	3-11	255 577	196 761
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 274 515	5 108 153
PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation		252 616	374 131
SOMMES DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE		6 527 131	5 482 284
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-252 616	-374 131
_Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		154 349	-192 713
_Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		302 974	47 114

RESULTAT NET DE LA PERIODE

6 731 838

4 962 553

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DU 01/01/2010 AU 31/12/2010**

	<u>Du 01/01/2010</u> <u>Au 31/12/2010</u>	<u>Du 01/01/2009</u> <u>Au 31/12/2009</u>
<u>AN 1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a-Résultat d'exploitation	6 274 515	5 108 153
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	154 349	-192 713
c-Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	302 974	47 114
d-Frais de négociation de titres		
<u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-8 084 239	-5 157 627
<u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a-Souscriptions	369 517 105	182 479 186
_ Capital	359 645 900	177 084 300
_ Régularisation des sommes non distribuables	-3 524 511	-1 609 166
_ Régularisation des sommes distribuables	13 395 716	7 004 052
b-Rachats	-314 808 576	-141 873 495
_ Capital	-307 229 600	-137 706 500
_ Régularisation des sommes non distribuables	2 961 681	1 266 510
_ Régularisation des sommes distribuables	-10 540 657	-5 433 505
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	53 356 128	40 410 616
<u>AN 4-ACTIF NET</u>		
a-en début de période	127 510 828	87 100 212
b-en fin de période	180 866 956	127 510 828
<u>AN 5- NOMBRE D'ACTION (ou de part)</u>		
a-en début de période	1 231 131	837 353
b-en fin de période	1 755 294	1 231 131
VALEUR LIQUIDATIVE	103,041	103,572
DIVIDENDE DISTRIBUE	4,453	4,731
AN6-TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	3,79%	4,12%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtés au 31/12/2010

(Unité en Dinar Tunisien)

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2010 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31/12/2010 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition ajusté de l'échelonnement linéaire de la prime ou décote et majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2- 3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à 115 012 403 DT contre 87 303 604 DT au 31/12/2009, et se détaille ainsi : (L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe I)

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
Coût d'acquisition	112 662 134	85 415 204
- Obligations et valeurs assimilées	104 084 209	81 368 444
- Actions SICAV	8 577 925	4 046 760
Plus ou moins values potentielles	- 553 203	-707 552
-Obligations et valeurs assimilées	- 625 018	- 743 019
- Actions SICAV	71 815	35 467
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assim.	2 903 472	2 595 952
Total	115 012 403	87 303 604

3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus de portefeuille titres totalisent 5 554 409 DT pour l'exercice 2010 contre un montant de 4 165 988 DT pour l'exercice 2009, et se détaillent ainsi :

Libellé	2010	2009
- Revenus des Obligations	4 577 294	3 804 623
- Revenus des Actions OPCVM	977 115	361 365
Total	5 554 409	4 165 988

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à DT 25 597 873 contre 22 505 027 DT au 31/12/2009 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
- Certificats de dépôts	15 000 000	12 997 147
- Intérêts courus sur certificats de dépôts	329 600	242 536
-Billet de trésorerie	10 193 344	9 203 610
- Intérêts courus sur Billet de trésorerie	74 929	61 734
TOTAL	25 597 873	22 505 027

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice 2010 à 1 676 261 DT contre 1 563 054 DT pour l'exercice 2009 et représente le montant des intérêts sur le compte courant et les intérêts sur les placements à terme.

Libellé	2010	2009
- Intérêts/ compte courant	18 559	16 013
- Intérêts/ Placements à terme	564 481	768 512
- Intérêts/ CD	620 964	468 418
- Intérêts/ Billets de trésorerie	465 328	302 750
-Ecart/Mise en pension livrée	6 929	7 361
Total	1 676 261	1 563 054

3- 5 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à 40 756 543 DT contre 19 453 869 DT au 31/12/2009 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
---------	------------	------------

- Avoirs en banque	32 516 111	18 916 533		
- Sommes à l'encaissement	1 324 576	1 376 272		
- Sommes à régler	- 3 344 269	- 17 267 382		
- Intérêts courus/Cpte courant	40 704	22 146		
- Dépôt à termes	10 000 000	16 000 000		
- intérêts courus/ Dépôt à termes	219 421	406 300		
Total	40 756 543	19 453 869		
<u>3-6 Note sur le capital</u>				
<u>Capital au 31/12/2009</u>				
- Montant		122 027 591		
- Nombre de titres		1 231 131		
- Nombre d'actionnaires		803		
<u>Souscriptions réalisées</u>				
- Montant		356 121 388		
- Nombre de titres		3 596 459		
- Nombre d'actionnaires nouveaux		276		
<u>Rachats effectués</u>				
- Montant		- 304 267 919		
- Nombre de titres		3 072 296		
- Nombre d'actionnaires sortants		181		
<u>Autres effets s/capital</u>				
- Variation des plus et moins values potentielles		154 349		
- Plus values réalisées sur cession de titres		302 975		
<u>Capital au 31/12/2010</u>				
- Montant		174 338 384		
- Nombre de titres		1 755 294		
- Nombre d'actionnaires		898		
<u>3- 7 Note sur les sommes distribuables</u>				
Les sommes distribuables correspondant au résultat distribuable de l'exercice 2010 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :				
Libellé	31/12/2010	31/12/2009		
Sommes distribuables de l'exercice	6 527 131	5 482 284		
Sommes distribuables des exercices antérieurs	1 441	953		
Total	6 528 572	5 483 237		
Les sommes distribuables de l'exercice et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :				
Libellé	Montant	Régl. Sousc	Régl. Rachats	Total
Sommes distribuables de l'exercice en cours	6 274 515	7 389 745	-7 137 129	6 527 131
Sommes distribuables des exercices antérieurs	1 491	1 845	- 1 895	1 441
Total	6 276 006	7 391 590	-7 139 024	6 528 572
<u>3- 8 Note sur les opérateurs créditeurs</u>				
Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à 207 797 DT contre un solde de 126 740 DT au 31/12/2009, détaillé comme suit :				
Libellé	2010	2009		
- Gestionnaire	117 146	61 496		
- Dépositaire	90 651	65 244		
Total	207 797	126 740		
<u>3- 9 Note sur les autres créditeurs divers</u>				
Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à 292 066 DT contre un solde de 1 640 273 DT au 31/12/2009 et se détaille comme suit :				
Libellé	31/12/2010	31/12/2009		
- Honoraires du Commissaire aux Comptes	32 823	29 640		
- Dividende à payer exercice 2002	17 159	17 159		
- Dividende à payer exercice 2003	6 775	6 775		
- Dividende à payer exercice 2004	2 754	2 754		
- Dividende à payer exercice 2005	62 620	62 620		
- Dividende à payer exercice 2006	41 236	41 236		
- Dividende à payer exercice 2007	1 096	1 543		
- Dividende à payer exercice 2008	36 992	1 419 456		
- Dividende à payer exercice 2009	19 112	-		
- CMF à payer	17 337	12 191		
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	39 004	32 604		
- TCL à régulariser	11 808	11 808		
- Compte d'attente	923	917		

- Etat taxes à payer	2 427	1 567
Total	292 066	1 640 273

3- 10 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève en 2010 à 700 578 DT contre 424 128 DT en 2009, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
- Rémunération du gestionnaire	387 721	212 064
- Rémunération du dépositaire	312 857	212 064
Total	700 578	424 128

3- 11 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève en 2010 à 255 577 DT, contre 196 761 DT en 2009 et se détaille comme suit :

Libellé	2010	2009
- Rémunération d'intermédiaire et honoraires	20 000	20 000
- Redevance CMF	176 756	119 810
- Frais de publicité et publications	8 030	8 030
- Autres charges/ Services bancaires	865	89
- Frais sur mise en pension de Titres	26 144	30 164
- Jetons de présence	4 000	4 000
- TCL	19 782	14 668
Total	255 577	196 761

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société a été confiée à « ATTIJARI Gestion » gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,177 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. A partir du 27/04/2010, la commission de gestionnaire a été révisée à la hausse pour atteindre 0.20% HT soit 0.236% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Les honoraires du gestionnaire en 2010 s'élèvent à 387 721 DT TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « ATTIJARI Bank ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0.177 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Les honoraires du dépositaire en 2010 s'élèvent à 312 857 DT TTC.

4- 3 Convention de pension livrée :

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV a signé en 2008 avec ATTIJARI Bank la convention Cadre de pension Livrée et ce après accord du Conseil du Marché Financier.

Les opérations de mise en pension livrée effectuées par la SICAV avec ATTIJARI Bank entre le 01/01/2010 et le 31/12/2010 ont coûté 26 144 DT.

Attijari Obligataire SICAV**Société d'investissement à capital variable****société régie par le code des OPC Promulgué par la loi 2001-83 du 24/07/01****paru au JORT N°: 59 du 24/07/01**

Annexe I

PORTEFEUILLE AU 31/12/2010Actif Net :
180 866 956 ,267VL :
103.041

Désignation Du Titre	Nbre /Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2010	% Actif
----------------------	--------------	--------------------	----------------------	---------

OBLIGATIONS	53 786 600	54 796 683	30,2%
-------------	------------	------------	-------

EN BANK 2006 / AMEN BANK	5 000	350 000	363 939	0,2%
EN BANK 2006 / AMEN BANK	10 000	700 000	727 879	0,4%
EN BANK 2009 SUBORDONNE TR A / AMEN IK	20 000	1 866 600	1 887 336	1,0%
EN BANK 2010 SUBORDONNE/ AMEN BANK	30 000	3 000 000	3 044 376	1,7%
SUBORDONNE 2009 TR A / ARAB TUNISIAN IK	25 000	2 500 000	2 558 756	1,4%
2009 / ARAB TUNISIAN LEASE	22 000	1 760 000	1 811 132	1,0%
2009/3 / ARAB TUNISIAN LEASE	10 000	800 000	800 180	0,4%
2010/ AFC	15 000	1 500 000	1 525 596	0,8%
2010/1 TR BNA	5 000	500 000	508 532	0,3%
2010/2 TR AFC	20 000	2 000 000	2 000 508	1,1%
2010/2 TR BNAC	15 000	1 500 000	1 500 381	0,8%
IJARI LEASING SUBBORDONNE 2009	20 000	2 000 000	2 080 563	1,1%
IJARI LEASING 2010-1	30 000	3 000 000	3 040 062	1,7%
2009 TRANCHE B / BANQUE DE L'HABITAT	50 000	5 000 000	5 000 573	2,8%
SUBORDONNE 2007 / BANQUE DE L'HABITAT	10 000	800 000	802 630	0,4%
2010 -CATEGORIE A / BTE	10 000	1 000 000	1 012 411	0,6%
D2009 / BTKD	5 000	500 000	517 339	0,3%
D2006 / BTKD	5 000	100 000	100 205	0,1%
2008/1 / COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	5 000	300 000	304 734	0,2%
2009/1 / COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	10 000	800 000	815 912	0,4%
2009/3 / COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	20 000	2 000 000	2 075 961	1,1%
WIFACK LEASING	20 000	2 000 000	2 000 000	1,1%
ADDITIONNEMENT HUILE D'OLIVE / BIAT	6 000	600 000	602 787	0,3%
JBLATEX 2008 (G)/ MEUBLATEX	10 000	1 000 000	1 014 913	0,6%
JBLATEX INDUSTRIE 2010 TR B / MEUBLATEX GARANTIE	2 000	200 000	205 918	0,1%
JBLATEX INDUSTRIE 2010 TR C / MEUBLATEX GARANTIE	1 000	100 000	102 959	0,1%
JRADI PALACE 2006 B / MOURADI PALACE	6 000	360 000	369 847	0,2%

IOBOIS 2007 TR(B) / PANOBOIS	1 500	150 000	155 684	0,1%
IOBOIS 2007 TR(C) / PANOBOIS	1 500	150 000	155 684	0,1%
I. MOURADI 2008 TR(B) / SOCIETE D'INVESTISSEMENT TELIERE EL MOURADI	7 000	700 000	710 899	0,4%
I. MOURADI 2008 TR(D) / SOCIETE D'INVESTISSEMENT TELIERE EL MOURADI	7 000	700 000	710 899	0,4%
MOURADI SKANES BEACH 2003 D /STE D'INVESTISSEMENT RISTIQUE DU SAHEL	5 000	100 000	103 258	0,1%
2008/2 / SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE	8 000	750 000	783 871	0,4%
2010/1 CATEGORIE A	100 000	10 000 000	10 320 582	5,7%
IISIE LEASING 2009-2 / TUNISIE LEASING	10 000	1 000 000	1 031 227	0,6%
IISIE LEASING 2006-1 / TUNISIE LEASING	5 000	100 000	100 670	0,1%
IISIE LEASING 2010-2	20 000	2 000 000	2 010 837	1,1%
2009 1 / UIB	20 000	1 800 000	1 835 004	1,0%
ACK LEASING 2006/1 B / EL WIFACK LEASING	5 000	100 000	102 636	0,1%

BTA	50 297 609	51 565 979	28,4%
------------	-------------------	-------------------	--------------

BTA6.9% MAI2022	4 000	4 320 000	4 419 328	2,4%
------------------------	--------------	------------------	------------------	-------------

4 000	4 320 000	4 419 328	2,4%
-------	-----------	-----------	------

BTA 7% FEVRIER 2015	8 000	8 099 945	8 457 709	4,7%
----------------------------	--------------	------------------	------------------	-------------

5 000	5 007 500	5 286 068	2,9%
-------	-----------	-----------	------

3 000	3 092 445	3 171 641	1,7%
-------	-----------	-----------	------

BTA 7.5% AVRIL 2014	20 810	21 836 444	22 136 818	12,2%
----------------------------	---------------	-------------------	-------------------	--------------

3 000	3 099 000	3 191 276	1,8%
-------	-----------	-----------	------

2 500	2 586 250	2 659 397	1,5%
-------	-----------	-----------	------

3 000	3 105 000	3 191 276	1,8%
-------	-----------	-----------	------

3 500	3 624 250	3 723 155	2,1%
-------	-----------	-----------	------

2 500	2 590 000	2 659 397	1,5%
-------	-----------	-----------	------

2 000	2 068 000	2 127 517	1,2%
-------	-----------	-----------	------

3 960	4 393 228	4 212 484	2,3%
-------	-----------	-----------	------

350	370 716	372 316	0,2%
-----	---------	---------	------

BTA 6.1% OCTOBRE 2013	8 650	8 548 546	8 701 934	4,8%
	500	491 370	503 002	0,3%
	200	196 553	201 201	0,1%
	1 300	1 284 265	1 307 805	0,7%
	500	491 625	503 002	0,3%
	700	688 277	704 203	0,4%
	750	737 482	754 503	0,4%
	350	344 161	352 101	0,2%
	4 350	4 314 813	4 376 117	2,4%
BTA 6% MARS 2012	7 460	7 492 675	7 850 190	4,3%
	7 460	7 492 675	7 850 190	4,3%

OPCVM	8 577 925	8 649 741	3,1%
--------------	------------------	------------------	-------------

SICAV OBLIGATAIRE				
IADAT SICAV	27 843	2 996 031	3 012 640	1,7%
IISO EMIRATIE SICAV	54 300	5 581 895	5 637 100	3,1%

Certificats de dépôt auprès d'Attijari Bank	15 000 000	15 329 600	8,5%
--	-------------------	-------------------	-------------

DATE QUISITION	TAUX	DUREE			
1/04/2010	5,05%	2 ANS	10 000 000	10 296 267	5,7%
2/11/2009	5,00%	2 ANS	5 000 000	5 033 333	2,8%

Billets de trésorerie auprès d'Attijari Leasing	10 193 344	10 268 273	3,5%
--	-------------------	-------------------	-------------

DATE QUISITION	TAUX	DUREE			
4/11/2010	5,45%	90 jours	2 967 740	2 988 429	1,6%
3/10/2010	5,20%	90 jours	989 733	997 351	0,5%
7/10/2010	5,45%	90 jours	2 769 890	2 791 891	1,5%

3/10/2010	5,45%	90 jours	2 473 116	2 492 159	1,4%
5/11/2010	5,40%	90 jours	992 864	998 443	0,6%

Dépôt à Terme auprès d'Attijari Bank			10 000 000	10 219 421	5,6%
---	--	--	-------------------	-------------------	-------------

DATE QUISITION	TAUX	DUREE
-------------------	------	-------

2/07/2010	5,40%	5 ANS	10 000 000	10 219 421	5,6%
-----------	-------	-------	------------	------------	------

Avoirs en Banque			30 537 122	16,8%
-------------------------	--	--	-------------------	--------------

irs en Banque 32 516 110 17,9%

mes à l'encaissement 1 324 576 0,7%

mes à Régler -3 344 269 -1,8%

rêts Courus sur Compte courant 40 704 0,0%

TOTAL ACTIF			181 366 819	92,7%
--------------------	--	--	--------------------	--------------

PASSIFS			-499 863	-0,1%
----------------	--	--	-----------------	--------------

rateurs créditeurs -207 797 -0,1%

res créditeurs divers -292 066 -0,2%

ACTIF NET			180 866 956	92,6%
------------------	--	--	--------------------	--------------

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES****SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010**

*En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société **PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV** arrêtés au 31 décembre 2010, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 422.532.268 DT et un résultat de l'exercice de 16.586.723 DT ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.*

I. – Rapport sur les états financiers :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société **PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV**, comprenant le bilan au 31 décembre 2010, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des états financiers :

2- Le Conseil d'Administration de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes :

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

4- Cet audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

5- Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion :

6- A notre avis, les états financiers de la société **PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV**, annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2010, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. – Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1^{er}) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.

2- En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du code des sociétés commerciales et de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

3- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises, sous forme d'actions, par la société **PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV** eu égard à la réglementation en vigueur, à l'exception des dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 28 août 2006 qui ne sont pas encore entièrement respectées.

4- Les liquidités et quasi-liquidités, constituées de disponibilités et de placements à terme en comptes ouverts auprès de la BNA, représentent au 31 décembre 2010 une quote-part de **21,50% de l'actif** de la société **PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV**, soit 1,50% au delà du seuil de 20% autorisé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010**

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (*autres que les rémunérations des dirigeants*)

Le président de votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle visée par les textes sus-indiqués.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (*autres que les rémunérations des dirigeants*)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2010 dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

- La gestion de la société **PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV** est confiée à la société "BNA Capitaux", administrateur. Celle-ci est chargée de la gestion administrative, financière et comptable de l'OPCVM.

En contrepartie de ses prestations, la société "BNA Capitaux", reçoit, en sa qualité de gestionnaire, une rémunération de 0,25% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La commission de gestion encourue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 s'élève à 1.267.687 DT.

- La Banque Nationale Agricole "BNA", administrateur, assure les fonctions de dépositaire pour la société **PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV**. Elle est chargée à ce titre de :

- ✓ Conserver les titres et les fonds de la société ;
- ✓ Encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants ;
- ✓ Régler le montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la "BNA" reçoit, en sa qualité de dépositaire, une rémunération de 0,15% l'an, calculée également sur la base de l'actif net quotidien.

La commission revenant au dépositaire telle qu'encourue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 s'élève à 760.612 DT.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C.1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article **200 (nouveau) II § 5** du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil d'Administration est fixée par décision du Conseil d'Administration du 18 Août 2009. Cette rémunération est composée d'une indemnité servie sur la base de 19,5 mois par an, à raison de 150 DT net par mois.
- La rémunération du Directeur Général est fixée par décision du Conseil d'Administration du 17 septembre 1996 et reconduite par décision du 12 mai 2005. Cette rémunération est composée d'une prime de résultat annuelle nette de 5.000 DT.

C.2- Les obligations et engagements de la société **PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV** envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2010, se présentent comme suit (en DT) :

	Rémunérations dues (charges)			Passif au 31/12/2010
	Indemnités à base mensuelle	Prime de résultat	Total Rémunérations	
Ali RADHOUNAI				
Président du Conseil d'Administration				
Total 2010	5 507	-	5 507	-
Jalel ZARGOUNI				
Directeur Général				
Total 2010	-	9 412	9 412	-

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article **200 et suivants** et **475** du code des sociétés commerciales.

P/Financial Auditing & Consulting

Mohamed Neji HERGLI

BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2010
(exprimé en Dinars Tunisiens)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2 010	2 009
ACTIF			
Portefeuille-titres	4	<u>299 709 967</u>	<u>245 607 528</u>
Obligations		159 609 722	119 063 437
BTA		88 849 692	78 304 456
BTZc		27 586 650	26 135 840
FCC		3 448 609	5 062 113
OPCVM		20 215 294	17 041 682
Placements monétaires et disponibilités		<u>122 822 301</u>	<u>98 885 065</u>
Placements monétaires	5	31 972 066	29 122 225
Placements à terme	6	90 848 870	69 762 151
Disponibilités	7	1 365	689
Créances d'exploitation	8	-	<u>61 895</u>
Intérêts à recevoir		-	61 895
Titres de créances échus		-	-
TOTAL ACTIF		<u>422 532 268</u>	<u>344 554 488</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	9	539 830	446 416
Autres créditeurs divers	10	330 209	201 078
Total passif		<u>870 039</u>	<u>647 494</u>
ACTIF NET			
Capital	11	<u>405 446 200</u>	<u>329 753 447</u>
Sommes distribuables		<u>16 216 029</u>	<u>14 153 548</u>
de la période	12	16 212 841	14 151 687
de l'exercice clos		-	-
Report à nouveau		3 188	1 861
Total actif net		<u>421 662 229</u>	<u>343 906 995</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>422 532 268</u>	<u>344 554 488</u>

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos le 31 Décembre 2010
(exprimé en Dinars Tunisiens)

	Notes	Exercice clos le 31 Décembre	
		2 010	2 009
Revenus du portefeuille-titres	13	<u>12 990 866</u>	<u>11 299 892</u>
Revenus des obligations		6 200 001	4 615 274
Revenus des BTNB, BTA et BTZc		5 982 921	5 831 051
Revenus des OPCVM & FCC		807 944	853 567
Revenus des placements monétaires	14	<u>1 182 091</u>	<u>1 550 862</u>
Revenus des placements à terme	15	<u>4 965 074</u>	<u>4 425 855</u>
Total des revenus de placement		<u>19 138 031</u>	<u>17 276 609</u>
Charges de gestion des placements	16	(2 028 299)	(1 719 902)
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>17 109 732</u>	<u>15 556 707</u>
Autres charges d'exploitation	17	(541 500)	(484 010)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>16 568 232</u>	<u>15 072 697</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		(355 391)	(921 010)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		<u>16 212 841</u>	<u>14 151 687</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		355 391	921 010
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		(18 330)	(45 370)
Plus ou moins values réalisées sur titres		36 822	90 676
RESULTAT DE LA PERIODE		<u>16 586 723</u>	<u>15 118 003</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Exercice clos le 31 Décembre 2010
(exprimé en Dinars Tunisiens)

	Exercice clos le 31 Décembre	
	2 010	2 009
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS	-	-
Résultat d'exploitation	16 568 232	15 072 697
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(18 330)	(45 370)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	36 822	90 676
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(14 150 360)	(13 549 152)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-	-
Souscriptions		
Capital	438 974 700	400 927 200
Régularisation des sommes non distribuables	(367 110)	(343 276)
Régularisation des sommes distribuables	8 017 345	7 589 108
Rachats		
Capital	(363 239 700)	(362 249 900)
Régularisation des sommes non distribuables	306 372	326 465
Régularisation des sommes distribuables	(8 372 735)	(8 510 119)
VARIATION DE L'ACTIF NET	77 755 234	39 308 330
ACTIF NET		
En début de période	343 906 995	304 598 665
En fin de période	421 662 229	343 906 995
NOMBRE D' ACTIONS		
En début de période	3 299 360	2 912 587
En fin de période	4 056 710	3 299 360
VALEUR LIQUIDATIVE		
En début de période	104,234	104,580
En fin de période	103,941	104,234
TAUX DE RENDEMENT	3.83%	4.12%

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

Placement Obligataire SICAV est une société d'investissement à capital variable, de distribution obligatoire, régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée à l'initiative de la Banque Nationale Agricole et a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 17 Décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de Placement Obligataire SICAV est assurée par la société BNA Capitaux.

La Banque Nationale Agricole était désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, Placement Obligataire SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2010, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les éléments inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des composantes du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres est composé d'obligations, de titres émis par l'Etat (BTA, BTZc,...), de titres d'OPCVM et de titres de FCC.

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatées au bilan pour le montant net de retenues à la source.

Les intérêts sur les placements en obligations, en titres émis par l'Etat et en titres de FCC ainsi que ceux relatifs aux placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, en date d'arrêté :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

CIL 2007/1	15 000	900 000	45 516	945 516	0,22%	0,22%
CIL 2007/2	15 000	900 000	40 128	940 128	0,22%	0,22%
CIL 2008 SUB	10 000	1 000 000	55 776	1 055 776	0,25%	0,25%
CIL 2008/1	15 000	900 000	16 032	916 032	0,22%	0,22%
CIL 2009/1	5 000	400 000	7 956	407 956	0,10%	0,10%
CIL 2009/1 TMM+1	5 000	400 000	7 776	407 776	0,10%	0,10%
CIL 2009/2	10 000	800 000	9 704	809 704	0,19%	0,19%
CIL 2009/3	18 000	1 800 000	69 797	1 869 797	0,44%	0,44%
CIL 2010/1	20 000	2 000 000	35 664	2 035 664	0,48%	0,48%
CIL 2010/2	30 000	3 000 000	20 856	3 020 856	0,72%	0,71%
ELMOURASKANES 2003	6 000	120 000	3 907	123 907	0,03%	0,03%
MEUBLATEX 2008	10 000	1 000 000	14 912	1 014 912	0,24%	0,24%
MOURADI PALACE 2005	3 000	180 000	4 925	184 925	0,04%	0,04%
SIHM2008	14 000	1 400 000	21 795	1 421 795	0,34%	0,34%
STAR 2004	2 400	2 400 000	97 052	2 497 052	0,59%	0,59%
STB2008-16A/1	7 500	656 250	19 518	675 768	0,16%	0,16%
STB2008-20A/1	20 000	1 800 000	55 808	1 855 808	0,44%	0,44%
STB2008-25A/1	70 000	6 440 000	207 816	6 647 816	1,58%	1,57%
STB2010/1 +0.7%	20 000	2 000 000	63 168	2 063 168	0,49%	0,49%
STB2010/1 5.3%	30 000	3 000 000	98 976	3 098 976	0,73%	0,73%
STB2010/1 5.3%	20 000	2 000 000	65 984	2 065 984	0,49%	0,49%
STM2007	8 000	640 000	9 299	649 299	0,15%	0,15%
UNIFACTOR 2006/1	10 000	200 000	912	200 912	0,05%	0,05%
UNIFACTOR 2008	10 000	600 000	25 048	625 048	0,15%	0,15%
UTL 2004	10 000	400 000	16 936	416 936	0,10%	0,10%
UIB 2009 CAT C	100 000	9 500 000	204 640	9 704 640	2,30%	2,30%
CHO 2009	5 000	500 000	2 532	502 532	0,12%	0,12%
MEUBLATEX 2010 TRA	7 000	700 000	20 714	720 714	0,17%	0,17%
HANNIBAL LEASE 2009/1 TMM+1	20 000	1 600 000	18 464	1 618 464	0,38%	0,38%
HANNIBAL LEASE 2009/1 TMM+1,5	20 000	1 600 000	30 288	1 630 288	0,39%	0,39%
HAN LEASE2010	10 000	1 000 000	22 672	1 022 672	0,24%	0,24%
HAN LEASE2010	20 000	2 000 000	45 344	2 045 344	0,49%	0,48%
HAN LEASE2010-2	10 000	1 000 000	4 304	1 004 304	0,24%	0,24%
HAN LEASE2010-2	20 000	2 000 000	8 608	2 008 608	0,48%	0,48%
HAN LEASE2010-2	4 000	400 000	1 722	401 722	0,10%	0,10%
ELWIFAK 2010 TMM+0,775	20 000	2 000 000	575	2 000 575	0,47%	0,47%

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2010	% actif net	% actif
ATTIJ LEAS 2010-1	30 000	3 000 000	37 632	3 037 632	0,72%	0,72%
ATTIJ BANK 2010	20 000	2 000 000	872	2 000 872	0,47%	0,47%
II- Titres émis par l'Etat		<u>107 672 510</u>	<u>8 763 832</u>	<u>116 436 342</u>	<u>27,61%</u>	<u>27,56%</u>
BTA		84 644 803	4 204 889	88 849 692	21,07%	21,03%
BTA à 6,90% -05/2022 sur 15 ans	3 000	2 917 500	108 434	3 025 934	0,72%	0,72%
BTA à 6,90% -05/2022 sur 15 ans	12 000	11 796 000	433 736	12 229 736	2,90%	2,89%
BTA à 7,5% -04/2014 sur 10 ans	20 000	20 000 000	1 114 891	21 114 891	5,01%	5,00%
BTA 7% -02/2015 sur 10 ans	24 000	24 000 000	1 277 614	25 277 614	5,99%	5,98%
BTA à 8,25% -07/2014 sur 12 ans	16 000	16 000 000	552 607	16 552 607	3,93%	3,92%
BTA 5,5% - 03/2019 sur 10 ans	6 735	6 666 303	284 567	6 950 871	1,65%	1,65%
BTA à 6,90% -05/2022 sur 15 ans	3 265	3 265 000	433 040	3 698 040	0,88%	0,88%
BTZc		23 027 707	4 558 943	27 586 650	6,54%	6,53%
BTZc Octobre 2018	12 000	6 420 000	705 992	7 125 992	1,69%	1,69%
BTZc 16/10/2010	10 000	5 133 807	1 335 947	6 469 753	1,53%	1,53%
BTZc 16/10/2010	15 000	8 023 500	1 784 712	9 808 212	2,33%	2,32%
BTZc 16/10/2010	6 400	3 450 400	732 293	4 182 693	0,99%	0,99%
III- Titres des FCC		<u>3 429 080</u>	<u>19 529</u>	<u>3 448 609</u>	<u>0,82%</u>	<u>0,82%</u>
FCC1 P1 10/11/2014	3 500	490 595	2 637	493 232	0,12%	0,12%
FCC1 P2 10/11/2014	1 500	1 500 000	9 160	1 509 160	0,36%	0,36%
FCC2 P1 10/11/2014	5 000	1 438 485	7 732	1 446 217	0,34%	0,34%
IV- Titres des OPCVM		<u>19 848 581</u>	<u>366 713</u>	<u>20 215 294</u>	<u>4,79%</u>	<u>4,78%</u>

AL AMANAH	8 095	833 516	(6 919)	826 597	-	0,20%	0,20%
FCP SALAMETT CAP	140 000	1 453 626	203 694	1 657 320		0,39%	0,39%
FCP SALAMETT PLUS	65 549	674 125	16 499	690 624		0,16%	0,16%
MILLENIUM SICAV	19 794	2 105 880	(8 191)	2 097 689		0,50%	0,50%
FINA O SICAV	5 000	519 680	645	520 325		0,12%	0,12%
SICAV TRESOR	39 904	4 178 319	(29 381)	4 148 939		0,98%	0,98%
TUNISO EMIRATIES SICAV	37 112	3 768 041	84 704	3 852 745		0,91%	0,91%
UNIVERS OBLIG	61 422	6 315 393	105 662	6 421 056		1,52%	1,52%

Total	287 425 381	12 284 586	299 709 967	71,08%	70,93%
--------------	--------------------	-------------------	--------------------	---------------	---------------

NOTE 5 : PLACEMENTS MONETAIRES :

Ce poste totalise au 31 décembre 2010 la somme de 31.972.066 DT contre 29.122.225 DT au 31 décembre 2009 et se détaille comme suit :

	Nombre	Prix	Intérêts	Valeur au	%	%
I- Billets de trésorerie		21 372 024	402 269	21 774 293	5,16%	5,15%
ALMES	1 000	1 000 000	933	1 000 933	0,24%	0,24%
CARTE	1 500	1 500 000	76 767	1 576 767	0,37%	0,37%
CEDRIA	2 000	2 000 000	74 530	2 074 530	0,49%	0,49%
ELECTROSTAR	1 500	1 483 724	10 626	1 494 350	0,35%	0,35%
HANNIBAL LEASE	100	4 956 888	28 523	4 985 410	1,18%	1,18%
SIHM	2 100	2 100 000	92 702	2 192 702	0,52%	0,52%
SITS	500	500 000	20 400	520 400	0,12%	0,12%
SNA	1 000	1 000 000	933	1 000 933	0,24%	0,24%
UNIFACTOR	2 100	6 831 413	96 855	6 928 268	1,64%	1,64%
II- Certificats de dépôt		10 000 000	197 773	10 197 773	2,42%	2,41%
BTE	20	10 000 000	197 773	10 197 773	2,42%	2,41%
Total		31 372 024	600 041	31 972 066	7,58%	7,57%

NOTE 6 : PLACEMENTS A TERME :

Ce poste totalise au 31 décembre 2010 la somme de 90.848.870 DT contre 69.762.151 DT au 31 décembre 2009 et se détaille comme suit :

	Nombre	Prix	Intérêts	Valeur au	%	%
I- Titres à court terme		90 627 000	221 870	90 848 870	21,55%	21,50%
Compte BNA	90 627	90 627 000	221 870	90 848 870	21,55%	21,50%
II- Titres à long terme		-	-	-	-	-
Compte BNA		-	-	-	-	-
Total		90 627 000	221 870	90 848 870	21,55%	21,50%

NOTE 7 : DISPONIBILITES :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Décembre	31 Décembre
Avoirs en banque	1 585	57 687
Encaissements perçus et non encore	(120)	(120)
Montant comptabilisés et non encore décaissés	-	-
Sommes à régler:	(100)	(100)
Rachats	-	-
Autres	(100)	(100)
Placements à régler	-	-
Sommes à encaisser	-	(56 778)
Total	1 365	689

NOTE 8 : CREANCES D'EXPLOITATION :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Décembre	31 Décembre
	2010	2009
Intérêts à recevoir	-	61 895

Intérêts échus et non encaissés sur Obligations	-	-
Intérêts échus et non encaissés sur Billets de Trésorerie	-	61 895
Titres de créances échus	-	-
Obligations échues et non encore remboursées	-	-
Total	-	61 895

NOTE 9 : OPERATEURS CREDITEURS :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Décembre 2010	31 Décembre 2009
Gestionnaire (BNA Capitaux)	337 394	279 010
Dépositaire (BNA)	202 436	167 406
Total	539 830	446 416

NOTE 10 : AUTRES CREDITEURS DIVERS :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Décembre 2010	31 Décembre 2009
Administrateurs - Jetons de présence	30 000	30 000
Commissaire aux comptes	18 928	13 368
Conseil du marché Financier (CMF)	38 570	31 492
Rachats	229 577	108 071
Autres	13 134	18 147
Total	330 209	201 078

NOTE 11 : CAPITAL :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Décembre 2010	31 Décembre 2009
Capital au début de période		
Montant	329 936 000	291 258 700
Nombre de titres	3 299 360	2 912 587
Nombre d'actionnaires	3 296	2 901
Souscriptions réalisées		
Montant	438 974 700	400 927 200
Nombre de titres	4 389 747	4 009 272
Rachats effectués		
Montant	(363 239 700)	(362 249 900)
Nombre de titres	(3 632 397)	(3 622 499)
Capital fin de période		
Montant	405 671 000	329 936 000
Nombre de titres	4 056 710	3 299 360
Nombre d'actionnaires	3 602	3 296
Sommes non distribuables de la période	(42 247)	28 496
1- Résultat non distribuable	18 491	45 307
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(18 330)	(45 370)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	36 822	90 676
2- Régularisation des sommes non distribuables	(60 738)	(16 811)
Aux émissions	(367 110)	(343 276)
Aux rachats	306 372	326 465
Sommes non distribuables de(s) exercice(s) clos	(182 553)	(211 049)
Total	405 446 200	329 753 447

NOTE 12 : SOMMES DISTRIBUABLES :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Décembre 2010	31 Décembre 2009
Résultat d'exploitation	16 568 232	15 072 697
Régularisation lors des souscriptions d'actions	8 017 345	7 589 108
Régularisation lors des rachats d'actions	(8 372 735)	(8 510 119)
Total	16 212 841	14 151 687

NOTE 13 : REVENUS DU PORTEFEUILLE - TITRES :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31	
	2 010	2 009
Revenus des obligations	6 200 001	4 615 274
Intérêts courus	637 962	285 462
Intérêts échus	5 562 039	4 329 812
Revenus des BTNB - BTA & BTZc	5 982 921	5 831 051
Intérêts courus	1 557 189	1 134 107
Intérêts échus	4 425 732	4 696 944

Revenus des FCC	129 857	238 184
Intérêts courus	(6 569)	(14 927)
Intérêts échus	136 427	253 111
Revenus des OPCVM	678 087	615 383
Total	12 990 866	11 299 892

NOTE 14 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31	
	2 010	2 009
Revenus des billets de trésorerie	735 941	962 252
Intérêts courus	(126 229)	(44 968)
Intérêts échus	862 170	1 007 220
Revenus des certificats de dépôt	440 729	584 226
Intérêts courus	(16 584)	(57 944)
Intérêts échus	457 313	642 170
Intérêts des comptes de dépôt	5 421	4 385
Total	1 182 091	1 550 862

NOTE 15 : REVENUS DES PLACEMENTS A TERME :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31	
	Décembre	
	2 010	2 009
Revenus des placements en compte BNA	4 965 074	4 425 855
Intérêts courus	(782 002)	(697 418)
Intérêts échus	5 747 076	5 123 273
Total	4 965 074	4 425 855

NOTE 16 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31	
	Décembre	
	2 010	2 009
Rémunération du gestionnaire ^(*)	1 267 687	1 074 939
Rémunération du dépositaire ^(**)	760 612	644 963
Total	2 028 299	1 719 902

(*) La gestion de la société PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV est confiée à l'établissement gestionnaire "BNA Capitaux". Celui-ci est chargé de la gestion administrative, financière et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire reçoit une rémunération de 0,25% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

(**) La BNA assure les fonctions de dépositaire pour la société PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds de la société ;
- Encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants ;
- Régler le montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, le dépositaire reçoit une rémunération de 0,15% l'an, calculée également sur la base de l'actif net quotidien.

NOTE 17 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31	
	Décembre	
	2 010	2 009
Jetons de présence	30 000	41 538
Redevance CMF	429 724	364 386
Honoraires	20 000	20 000
Rémunération du directeur général	9 412	9 414
TCL	38 276	34 565
Diverses charges d'exploitation	14 088	14 107
Total	541 500	484 010

SICAV BNA
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Rapport sur les états financiers annuels

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 10 mars 2009 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la SICAV BNA, comprenant le bilan au 31 décembre 2010, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la SICAV BNA au 31 décembre 2010, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'information donnée dans la Note 5 aux états financiers intermédiaires. Suite aux événements nationaux survenus postérieurement à la date de clôture, les cours des actions cotées en bourse et les valeurs liquidatives des OPCVM ont connu une tendance baissière. Ainsi, la réévaluation du portefeuille-titres de la SICAV BNA, sur la base des derniers cours et valeurs liquidatives disponibles au 28 mars 2011, dégage une moins-value globale de 308 637 DT, non comptabilisée au 31 décembre 2010.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV BNA des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que les actifs de la SICAV BNA représentés en valeurs mobilières totalisent 78,77% de l'actif total au 31 décembre 2010. Cette proportion est en deçà du seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Par ailleurs, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2010.

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de chercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures reconduites :

L'exécution des deux conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 :

- Une première convention, conclue avec la BNA Capitaux, en vertu de la quelle cette dernière assure, pour le compte de la SICAV BNA, les fonctions de gestionnaire moyennant une rémunération annuelle (TTC) fixée à 1,4% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien. Au titre de l'exercice 2010, le montant de cette rémunération s'élève à 45.177 DT ; il est porté parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat. La rémunération du Gestionnaire relative au 4^{ème} trimestre 2010 n'a pas été comptabilisée suite à sa prise en charge par la BNA CAPITAUX.
- Une deuxième convention, conclue avec la Banque Nationale Agricole (BNA), en vertu de la quelle cette dernière a été désignée dépositaire des valeurs de la SICAV BNA, et ce en contrepartie d'une rémunération annuelle forfaitaire (TTC) de 1.180 DT, portée également parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.

Obligations et engagements de la Société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés par l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 27 février 2007. Son montant, versé à la BNA, s'élève à 2.925 DT au titre de l'exercice 2010.
- La rémunération du Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 10 mars 2009. Cette rémunération, versée à la BNA, se compose d'une prime annuelle sur le résultat de 4.000 DT et d'une indemnité de 2.220 DT par an, soit un total de 6.220 DT au titre de l'exercice 2010.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

P/ GENERALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT

Abderrazak GABSI, Managing Partner

BILAN				
(Montants exprimés en dinars)				
		Notes	31 décembre 2010	31 décembre 2009
ACTIF	Portefeuille-titres :	3.1	2 675 677	2 710 679
	- Actions, valeurs assimilées et droits		2 514 667	2 566 610
	- Titres OPCVM		161 010	144 069
	Placements monétaires et disponibilités :		721 347	702 246
	- Placements à terme	3.2	721 056	702 085
	- Disponibilités		291	161
	Débiteurs divers		-	-
	TOTAL ACTIF		3 397 024	3 412 925
PASSIF	Opérateurs créditeurs	3.3	298	11 883
	Autres créditeurs divers	3.4	78 841	74 421
	Total passif		79 139	86 304
ACTIF NET	Capital		3 292 174	3 305 509
	Capital en nominal :	3.5	3 403 100	3 653 100
	- Capital début de période		3 653 100	3 361 100
	- Emission en nominal		17 142 000	9 277 200
	- Rachat en nominal		-17 392 000	-8 985 200
	Sommes non distribuables :	3.6	-110 926	-347 591
	- Des exercices antérieurs		-347 591	-885 172
	- De l'exercice en cours		236 665	537 581
	Sommes distribuables :		25 711	21 112
	- Sommes distribuables de l'exercice en cours	3.7	25 680	21 106
	- Report à nouveau		31	6
	Actif net		3 317 885	3 326 621
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		3 397 024	3 412 925

ÉTAT DE RÉSULTAT				
(Montants exprimés en dinars)				
		Notes	Exercice clos le	Exercice clos le
			31 décembre 2010	31 décembre 2009
Revenus du portefeuille-titres :	4.1		110 783	104 921
- Dividendes			109 711	102 113
- Revenus des titres OPCVM			1 072	2 808
Revenus des placements à terme	4.2		24 272	19 168
Total des revenus des placements			135 055	124 089
Charges de gestion des placements	4.3		-46 357	-40 892
Revenus nets des placements			88 698	83 197
Autres charges d'exploitation	4.4		-56 899	-68 570
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			31 799	14 627
Régularisation du résultat d'exploitation			-6 119	6 479

SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		25 680	21 106
Régularisation du résultat d'exploitation		6 119	-6 479
Variation des plus (ou moins) valeurs		-419 600	-156 877
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions		974 381	829 542
Frais de négociation		-54 962	-34 555
SOMMES NON DISTRIBUABLES		499 819	638 110
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	4.5	531 618	652 737

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET (Montants exprimés en dinars)			
		Exercice clos le	Exercice clos le
		31 décembre	31 décembre
VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	Résultat d'exploitation	31 799	14 627
	Variation des plus (ou moins) valeurs	-419 600	-156 877
	Plus (ou moins) valeurs réalisées sur	974 381	829 542
	Frais de négociation	-54 962	-34 555
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	Distribution de dividendes	-21 111	-16 838
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	Souscriptions :		
	- Capital	17 142 000	9 277 200
	- Régularisation des sommes	103 753	-1 495 265
	- Régularisation des sommes	-41 827	6 479
	Rachats :		
	- Capital	-17 392 000	-8 985 200
	- Régularisation des sommes	-366 907	1 394 736
	- Régularisation des sommes	35 738	-
	VARIATION DE L'ACTIF NET	-8 736	833 849
ACTIF NET	En début de l'exercice	3 326 621	2 492 772
	En fin de l'exercice	3 317 885	3 326 621
NOMBRE D'ACTIONS	En début de l'exercice	36 531	33 611
	En fin de l'exercice	34 031	36 531
VALEUR LIQUIDATIVE	En début de l'exercice	91,062	74,165
	En fin de l'exercice	97,495	91,062
	TAUX DE RENDEMENT	7,70%	23,45%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS RELATIFS **À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010**

NOTE N°1 : PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances le 2 août 1993 et a été créée officiellement le 4 novembre 1993.

La SICAV BNA a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV BNA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts...) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BNA CAPITAUX, intermédiaire en bourse, assure la gestion du portefeuille de la SICAV BNA ; la Banque Nationale Agricole (BNA) est le dépositaire de ses actifs.

Le siège de la SICAV BNA est sis à la rue Hédi Noura 1001 – Tunis

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES,

Les états financiers de la SICAV BNA, arrêtés au 31 décembre 2010, sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NCT 16, *Présentation des états financiers des OPCVM* et NCT 17, *Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM*.

Les états financiers comportent :

- le bilan,
- l'état de résultat,
- l'état de variation de l'actif net, et
- les notes aux états financiers.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1. *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2. *Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées*

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la côte et à leur juste valeur pour les titres non admis à la côte. La valeur du marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative. La différence par rapport à la valeur comptable antérieure constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et aussi comme composante du résultat net de l'exercice.

3. *Évaluation des placements monétaires*

Ces titres sont évalués à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

4. *Cession des placements*

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 31/12/2010	Plus ou moins-values potentielles	% de l'actif net	% du capital de l'émetteur
Actions cotées		2 789 460	2 514 610	-274 850	75,790	-
- ADWYA	30 000	251 574	188 790	-62 784	5,690	0,273
- ARTES	16 500	228 170	201 762	-26 408	6,081	0,065
- BH	5 000	160 003	147 115	-12 888	4,434	0,028
- BNA	7 450	101 574	111 713	10 139	3,367	0,023
- BT	8 000	93 069	93 032	-37	2,804	0,007
- BTE (ADP)	4 000	106 952	116 792	9 840	3,520	0,400
- CIL	2 700	90 325	78 621	-11 704	2,370	0,068
- CIMBIZ	13 050	150 075	96 779	-53 296	2,917	0,030
- ESSOUKNA	51 000	331 837	316 353	-15 484	9,535	1,696
- ENNAKL	12 000	162 625	139 392	-23 233	4,201	0,040
- POULINA	14 090	134 560	130 671	-3 889	3,938	0,008
- SALIM	10 000	229 550	240 670	11 120	7,254	0,375
- SFBT	16 885	224 614	208 648	-15 966	6,289	0,028
- SIMPAR	3 083	168 164	144 670	-23 494	4,360	0,385
- SIMPAR NG	154	7 869	6 722	-1 147	0,203	0,019
- SOPAT	12 500	57 150	44 013	-13 138	1,327	0,106
- STB	13 000	288 640	246 025	-42 615	7,415	0,052
- TL	82	2 710	2 843	133	0,086	0,001
OPCVM :		147 822	161 010	13 188	4,853	-
-	500	66 954	63 872	-3 082	1,925	-
- POS	300	30 869	31 178	310	0,940	-
- PROGRES	500	50 000	65 960	15 960	1,988	-
Droits :		248	57	-191	0,002	-
-	2	1	6	4	0,000	0,000
- SITSDS	5 000	200	50	-150	0,002	0,050
- TJDSO	4 500	45	-	-45	0,000	0,028
- TRDA1/15	3	2	2	-	0,000	0,000
Total en Dinars		2 937 530	2 675 677	-261 854	80,644	-

NOTE N°3.2 : PLACEMENTS À TERME

	Nombre	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2010	% actif net
Compte placement BNA / bons de caisse	718	718 000	3 056	721 056	21,732

Total en Dinars	718 000	3 056	721 056	21.732
------------------------	----------------	--------------	----------------	---------------

NOTE N°3.3 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Gestionnaire (BNA Capitaux)	1	11 586
Dépositaire (BNA)	297	297
Total en Dinars	298	11 883

NOTE N°3.4 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Commissaire aux comptes	8 960	6 982
Conseil du Marché Financier (CMF)	251	297
Rachats en Bourse	68 425	37 662
Autres (personnel...)	1 205	29 480
Total en Dinars	78 841	74 421

NOTE N°3.5 : CAPITAL

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Capital début de l'exercice :		
- Montant	3 653 100	3 361 100
- Nombre de titres	36 531	33 611
- Nombre d'actionnaires	169	181
Souscriptions réalisées :		
- Montant	17 142 000	9 277 200
- Nombre de titres	171 420	92 772
Rachats effectués :		
- Montant	-17 392 000	-8 985 200
- Nombre de titres	173 920	89 852
Capital fin de l'exercice :		
- Montant	3 403 100	3 653 100
- Nombre de titres	34 031	36 531
- Nombre d'actionnaires	162	169

NOTE N°3.6 : SOMMES NON DISTRIBUABLES

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Sommes non distribuables des exercices antérieurs :	-347 591	-885 172
- Résultat non distribuable exercice clos	-885 172	-941 331
- Emission en primes d'émission de la période antérieure	-1 495 265	-1 341 669
- Rachat en primes d'émission de la période antérieure	1 394 736	1 283 825
- Résultat non distribuable de la période antérieure	638 110	114 003
Sommes non distribuables de l'exercice en cours :	236 665	537 581
- Résultat non distribuable de l'exercice en cours	499 819	638 110
- Emission en primes d'émission de l'exercice en cours	103 753	-1 495 265
- Rachat en primes d'émission de l'exercice en cours	-366 907	1 394 736
Total en Dinars	-110 926	-347 591

NOTE N°3.7 : SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Résultat d'exploitation	31 799	14 627
Régularisations lors des souscriptions et des rachats d'actions	-6 119	6 479

Total en Dinars**25 680****21 106****NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES**

	Exercice clos le 31 décembre 2010	Exercice clos le 31 décembre 2009
Dividendes des actions	109 711	102 113
Revenus des titres OPCVM	1 072	2 808
Total en Dinars	110 783	104 921

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS À TERME

	Exercice clos le 31 décembre 2010	Exercice clos le 31 décembre 2009
Revenus du compte placement BNA	24 272	19 168
Total en Dinars	24 272	19 168

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Exercice clos le 31 décembre 2010	Exercice clos le 31 décembre 2009
Rémunération du gestionnaire	45 177	39 712
Rémunération du dépositaire	1 180	1 180
Total en Dinars	46 357	40 892

La rémunération du Gestionnaire relative au 4ème trimestre 2010 n'a pas été comptabilisée suite à sa prise en charge par BNA CAPITAUX.

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2010	Exercice clos le 31 décembre 2009
Primes et indemnités (*)	24 090	38 000
Jetons de présence	13 537	13 463
Redevance CMF	4 064	2 837
Honoraires	10 938	8 000
Autres	4 270	6 270
Total en Dinars	56 899	68 570

(*) Les primes au personnel relatives à l'exercice 2010 ont été prises en charge par BNA CAPITAUX.

NOTE N°4.5 : RÉSULTAT DE L'EXERCICE

	Exercice clos le 31 décembre 2010	Exercice clos le 31 décembre 2009
Résultat d'exploitation	31 799	14 627
Résultat non distribuable (*)	499 819	638 110
Total en Dinars	531 618	652 737

(*) Le résultat non distribuable de l'exercice s'analyse comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2010	Exercice clos le 31 décembre 2009
Variation des plus ou moins-values potentielles	-419 600	-156 877
Plus ou moins-values réalisées	974 381	829 542
Frais de négociation	-54 962	-34 555
Total en Dinars	499 819	638 110

NOTE N°5 : ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Suite aux événements nationaux survenus postérieurement à la date de clôture, les cours des actions

Nombre	Prix	Valeur au	Valeur au	Plus ou moins-values
--------	------	-----------	-----------	----------------------

	de titres	d'acquisition	31/12/2010	28/03/2011	potentielles
Actions cotées :		2 697 640	2 418 342	2 105 877	-591 763
- ADWYA	30 000	251 574	188 790	179 130	-72 444
- ARTES	16 500	228 170	201 762	177 606	-50 564
- BH	5 000	160 003	147 115	109 985	-50 018
- BNA	7 450	101 574	111 713	82 158	-19 416
- BT	8 000	93 069	93 032	89 384	-3 685
- BTE (ADP)	4 000	106 952	116 792	120 000	13 048
- CIL	2 700	90 325	78 621	65 861	-24 464
- CIMBIZ	13 050	150 075	96 779	91 220	-58 856
- ESSOUKNA	51 000	331 837	316 353	298 401	-33 436
- ENNAKL	12 000	162 625	139 392	104 220	-58 405
- POULINA	14 090	134 560	130 671	109 465	-25 094
- SALIM (*)	6 000	137 730	144 402	163 920	26 190
- SFBT	16 885	224 614	208 648	209 408	-15 206
- SIMPAR	3 083	168 164	144 670	122 799	-45 365
- SIMPAR NG	154	7 869	6 722	5 978	-1 891
- SOPAT	12 500	57 150	44 013	43 625	-13 525
- STB	13 000	288 640	246 025	130 260	-158 380
- TL	82	2 710	2 843	2 457	-253
OPCVM :		147 822	161 010	153 136	5 314
- CONFIANCE	500	66 954	63 872	61 512	-5 442
- POS	300	30 869	31 178	31 471	602
- PROGRES	500	50 000	65 960	60 153	10 153
Droits :		248	57	57	-191
- ABDA381/27	2	1	6	6	4
- SITSDS	5 000	200	50	50	-150
- TJDSO	4 500	45			-45
- TRDA1/15	3	2	2	2	-
Total en Dinars		2 845 710	2 579 409	2 259 070	- 586 641

Il s'en suit que le portefeuille-titres de la SICAV BNA enregistre une moins-value globale de 308

- Moins-values potentielles sur actions cotées	:	-316 913
- Plus-value réalisée sur cession actions SALIM (*)	:	16 150
- Moins-values potentielles sur titres OPCVM	:	-7 874

Total moins values

-308 637